RETRAITÉ-E-S UN JOUR
RÉVOLTÉ-E-S TOUJOURS

2016

GUTENBERG LA FIBRE

Bulletin d'information des Retraités du Silpac-CGT 31

Silpac CGT
Section Retraités

19, place Saint-Sernin 31070 TOULOUSE Cédex 7
Tél. 05 62 30 37 80 • www.silpac31-lesamis.com

Sommaire

Edito ..... page 3

Rapport moral 2015 ..... page 4

Rapport financier et adhérents ..... page 6

Rétrospective des actions syndicales 2015 ..... page 7

8e congrès Fédéral ..... page 10

Pour un syndicalisme solidaire ..... page 14

Impôts : il faut tout changer ! ..... page 16

La dure réalité des choix politiques ..... page 18

Pour être exonérées de la taxe d'habitation ..... page 19

Ne parlez pas de charges sociale ..... page 20

Filière du livre ..... page 22

La vieillesse réduite à un marché ? ..... page 25

ARRCO et AGIRC ..... page 28

Complémentaire santé ..... page 29

Pour Audiens, la démocratie, c'est trop contraignant ..... page 30

La Sécurité Sociale ..... page 31

Nos retraités font ami avec les rapaces ..... page 33

Sorties festives 2015 à l'ARAG ..... page 34

Disparitions ..... page 36

Média Français ..... page 38

Le nouveau groupe de presse a pris son essor ..... page 39

Trop, c'est trop !!! ..... page 40

La loi d'adaptation de la société au viellissement ..... page 42

Faites jouer les assurances de vos cartes bancaires ..... page 43

La carte du Président et les territoires... ..... page 44

Collectif JOB ..... page 46

TLC Midi-Pyrénées ..... page 47

Connectez-vous sur votre site internet :
http://www.silpac31-lesamis.com

Pour toute l'actualité sociale professionnelle et générale allez sur le site :
http://www.filpac-cgt.fr/

Recevez la lettre hebdomadaire de la filpac-cgt en nous faisant parvenir votre mail au :
silpac31@orange.fr

Bulletin réalisé par la section retraité du silpac-cgt 31, animé par J. Filouse et J.-P. Combebiac, financé par la cotisation syndicale, avec les moyens d'impression numérique du Comité Régional CGT Midi-Pyrénées et l'appui technique et graphique de personnel syndiqué.

Conception - réalisation : S. BELLIN • Comité Régional CGT Midi-Pyrénées
Impression : Comité Régional CGT Midi-Pyrénées
Nombre de tirage : 100 exemplaires

Edito

Face au terrorisme exprimer son soutien et sa solidarité aux familles touchées par les tragédies est nécessaire. Il faut donc résister à la tentation de la peur qui paralyse et à s'unir pour la défense des libertés, sans lesquelles le souci de la sécurité pourrait se transformer en règne de l'arbitraire. L'état d'urgence, doit rester une mesure d'exception qui ne doit pas donner lieu à une surenchère sécuritaire. Mais toute mesure d'exception doit rester fidèle à ces principes, au risque de basculer dans un régime non démocratique.

Le développement des guerres a toujours montré que les interventions militaires loin d'instaurer la démocratie, génèrent un appauvrissement des populations avec des centaines de milliers de victimes qui se retrouvent dans des impasses économiques et sociales. C'est le terreau sur lequel le terrorisme se développe poussant des populations entières sur le chemin de l'exil. Car les bombardements ne suffiront certainement pas à éradiquer le terrorisme. C'est bien un changement de stratégie diplomatique et militaire dans le cadre du droit international qu'il faut réclamer de tous nos vœux.

Dans ce contexte l'état de droit est sapé par les pouvoirs publics qui attaquent en permanence la loi, au profit des rentiers, des actionnaires et des banquiers. Comment ne pas voir un formidable encouragement à la subversion d'extrême droite, puisque le FN se voit conforté dans sa dénonciation du droit collectif et égalitaire dans sa campagne de suprématie de la « race blanche » !

Le groupe Valls-Macron-Hollande, drapé dans les habits des pouvoirs publics, ne cesse de s'en prendre au droit. « Il détruit toutes les garanties de vie du travailleur, toujours menacé de se voir retirer, avec le moyen de travail, les moyens d'existence. » S'il s'en prend au droit social selon les directives de l'Union européenne, c'est qu'il refuse de lutter contre l'ultra concurrence impulsée par le commerce mondialisé, la dictature des marchés financiers et la toute puissance des géants du numérique, Google, Apple, Microsoft, Cisco, Facebook… Ils convergent vers cet objectif: détruire au plus vite l'ancien droit pour établir un droit en miettes adapté à « l'essaimage » des salariés et leur mutation en auto-entrepreneurs.

Leurs actions sont une succession de lois de régression sociale, de baisse des pensions, de casse des régimes de retraites complémentaires, dans un contexte où le chômage, l'insécurité sociale et les inégalités ne cessent de s'aggraver.

La CGT combat les discours actuels face à ceux qui affirment que la violence se situe du côté des salariés qui luttent. La plus grande des violences, c'est la violence sociale vécue tous les jours par ces millions d'hommes et de femmes. La violence, c'est apprendre du jour au lendemain que l'on va se retrouver sans emploi, victime d'actionnaires assoiffés de toujours plus de dividendes. Lorsque l'on qualifie des salariés de voyous, de quel côté se situe-t-on ? Lorsqu'on les cueille tôt le matin comme des criminels ? Quel dialogue pense-t-on instaurer ?

Aujourd'hui, travailler ou avoir une pension, n'immunise plus contre la précarité, la pauvreté, l'exclusion. Le retraité est attaqué sur son pouvoir d'achat, pour ses droits à une pension décente, réalisée la plupart du temps, par une stigmatisation médiatique prenant la forme que tous sont des gens heureux et nantis.

Le temps est venu de concrétiser l'objectif d'une vraie sécurité sociale professionnelle. Réaffirmer nos valeurs de paix et de fraternité pour le bien vivre ensemble, dont la laïcité en est le socle, devient aussi une urgence.

Alors faisons que 2016 soit une année avec une CGT efficace, solidaire et collective dans laquelle retraités et actifs se retrouveront. Mais cela passe par l'engagement de chacun pour faire trouver ou retrouver le chemin syndical dans l'adhésion et l'action.

Bonne année à toutes et à tous !

Jean-Pierre Combebiac

Rapport moral

année 2015

Année 2015 noire pour notre pays, endeuillé par deux fois, en janvier et novembre, suite à des attentats criminels perpétrés sur notre propre sol contre nos concitoyens, qui ne demandent pourtant qu'à vivre en paix et dans la concorde avec tous les peuples, sans exclusives de croyances philosophiques ou religieuses.

Ajoutons à cela le climat d'insécurité qui règne dans les esprits de nos concitoyens, étant donné la participation de la France, quasiment seule, sur plusieurs théâtres d'opérations militaires dans le monde et les dommages colatéraux que cela engendre. Ces drames ont amené naturellement à des manifestations de masse en hommage aux victimes et de vives protestations suscitées dans de nombreux pays amis. Souhaitons vivement que l'état d'urgence soit rapidement levé, afin que la démocratie et l'état de droit continuent à subsister dans notre pays.

Mais, au-delà de l'émotion qui accompagne ces effroyables drames, il est impératif de rester vigilants et unis dans l'adversité pour ne pas revivre ces terribles moments.

Quant à la situation économique et sociale, comme nous laissions entendre lors de notre assemblée générale de l'année dernière, celle-ci n'a pas évolué dans le bon sens, loin s'en faut, amenant les syndicats de salariés et retraités à se rassembler à plusieurs reprises pour manifester leur mécontentement et dénoncer entre autres la hausse du chômage et des impôts, le gel des pensions de retraite, les salaires revalorisés à minima, le rejet du nouvel accord catastrophique sur les retraites, le service de santé et de protection sociale toujours en recul, etc. Cela fait beaucoup… et trop !

Car c'est 18 millions de salariés, dont 4 millions de cadres, cotisant aux régimes de retraites complémentaires ARRCO et AGIRC, qui sont concernés par le nouvel accord sur les retraites, paraphé par le MEDEF et trois confédérations syndicales de salariés.

Au nom de la sauvegarde de ces régimes, en déficit, ces deux caisses font porter la quasi-totalité de l'effort d'équilibre sur les retraités actuels et en devenir par le biais de mesures d'une sévérité sans précédent, à commencer par le report de l'âge effectif de départ en retraite à 63 ans pour obtenir une pension complète, bien que le libre-choix soit laissé à chacun de partir avec le jeu du bonus-malus, dont un malus pour ceux qui partiraient à 62 ans, pas de décote pour un départ à 63 ans et un bonus pour ceux qui prolongeraient jusqu'à 64 ans et plus.

Ceci étant acté, il est certain que cet accord fera tache d'huile, pour s'étendre aux régimes général et de fonctionnaires. *In fine*, l'effort d'équilibre

financier des régimes de retraites ne serait supporté que par les salariés, la hausse des cotisations consentie par le MEDEF étant compensée par une baisse d'un montant équivalent de ces cotisations sur la branche du travail-maladies professionnelles de la Sécurité sociale. Donc, un marché de dupes pour salariés et retraités, ces derniers voyant encore leurs pensions de retraites revues à la baisse, avec des revalorisations quasi-inexistantes depuis plusieurs années qui obèrent toujours plus leur pouvoir d'achat.

Outre les salariés, les grands perdants de l'affaire seront également, à coup sûr, les chômeurs et les demandeurs d'emplois, qui piétineront encore plus longtemps aux portes des entreprises et des organismes d'intérim, prolongeant d'autant leur période de chômage, grevant encore plus le budget des caisses de l'UNEDIC.
Les résultats de cet accord ne sont pas une garantie de succès quant à la réduction du déficit à long terme de nos organismes de retraites complémentaires, d'autant que la conjonture actuelle du marché du travail ne laisse en rien augurer d'un climat favorable pour résorber le chômage et renflouer les caisses.
Dans ce contexte négatif, le mécontentement ne va pas tarder à se manifester dans le monde du travail et les organisations syndicales non signataires mobiliseront leurs troupes afin d'infléchir la politique de nos édiles et revenir sur cet accord inique.

Chères/chers collègues et camarades, au nom du bureau syndical de notre section de retraités, je vous souhaite une bonne santé pour vous et vos proches, et que 2016 vous apporte les meilleures choses que vous pouvez espérer.

Jacques Filouse.

Rapport financier et adhérents année 2015

Listing syndiqués retraités SILPAC-CGT 31

BESSIERES Henri, BILLAC Robert, BOUYSSE Robert, BUC Pierre, CAMPOURCY Gérard, CAMPOUSSI Gérard, CARLOTTI André, CASTAING Jacques, CAUBET Louis, CAYRAC Gérard, CHELLE Daniel, CHERBONNIER Monique, CHERY Jacky, COMBEBIAC Jean-Pierre, CORTES Bienvenu, COSTAMAGNA Denise, DE BERMONT Alain, DELOR Yvette, ESTEVA Michel, FILOUSE Jacques, FRAISSE Odette, GALINIER Roland, GERMA Jean-Pierre, GOBERT Jean-Pierre, GONZALEZ José, HERETE Jules, IRANZO Christiane, JUNYENT Pierre, LABARBERA Jacques, LACOSTE Jacques, LAURENT Louis, LEJEUNE Bernard, LELONG Georges, LOMBEZ Serge, MARGRAS Bernard, MARY Serge, MAURY Henry, MILHES Georges, MOLLA Paul, MONNA Louis, PALOS Renée, PAPAIX Jean-Gabriel, PECH Lucien, PELOU Alain, PEYRE René, PICARD Henri, RECOCHE Guy, ROUX Roland, SABADIE Alain, SENTENAC René, TISSEYDRE Alain, VADILLO François, VERNHES Robert, VIGNEAU Jacques, VILA Maurice.

CONSEIL SYNDICAL 2015

Secrétaire Général ..... B. MARGRAS
Secrétaire adjoint ..... B. LEJEUNE
Secrétaire à la communication .. J. FILOUSE
Secrétaire politique financière... J.-P. COMBEBIAC
Secrétaire aide sociale ..... J. GONZALEZ
Membres du bureau : CHERBONNIER M., CHELLE D., CHERY J., COSTAMAGNA D., DE BERMONT A., SABADIE A.

COMPTE DE RÉSULTAT : année 2015

COMPTE DE RESULTAT	2015	2014
Produits		
Cotisations	5 782,77	6 145,93
Subventions		
Produits divers		192,00
Produits manifestations (voyage annuel)		*192,00*
Ventes		
Produits des locations		
Autres produits		
Produits financiers (intérêts livret)	171,03	216,16
Produits exceptionnels		
TOTAL des PRODUITS (A)	**5 953,80**	**6 554,09**
Charges		
Achats	390,48	378,43
Carburant		
Fournitures et petits matériels (fournitures papeterie)	*390,48*	*378,43*
Autres charges externes	*1 882,99*	*1 579,25*
Frais d'impression (cartouches imprimante)	*129,99*	*95,00*
Charges locatives		
Maintenance et entretien		
Assurances		
Abonnements et documentation (vie nouvelle)	*914,00*	*1 022,65*
Cotisations diverses (cotis ufr et rmp)	*839,00*	*469,00*
Formations		
Autres services extérieurs	1 333,50	1 215,75
Honoraires		
AG, Congrès, Journées d'étude, Manifestations	*314,60*	*268,75*
Déplacements, missions et réceptions	*189,40*	*82,85*
Relations publiques		
Frais postaux et télécommunications	*710,05*	*734,14*
Services bancaires et assimilés	*119,45*	*130,01*
Impôts et taxes		
Charges de personnel		
Autres charges	3 168,77	3 377,40
Reversements Cogetise	*3 168,77*	*3 377,40*
Autres charges diverses		
Dotations aux amortissements et provisions		
Charges financières		
Charges exceptionnelles (sortie retraites)	-19,00	764,85
TOTAL des CHARGES (B)	**6 756,74**	**7 315,68**
RESULTAT (A) - (B)	*-802,94*	*-761,59*

Rétrospective des actions syndicales 2015

L'année 2015 à peine entamée, la CGT mobilise salariés et retraités pour faire échec à la loi Macron et ses cinq mesures scélérates destructives de notre système social, issues d'un libéralisme des plus agressifs, en particulier la volonté de contourner de façon définitive le code du travail ; de dénaturer les Prud'hommes ; de faciliter les licenciements ; de désarmer les comités d'entreprises ; de considérer le travail du dimanche comme une journée ordinaire. Alors, puisque nous savons, montons au créneau pour mettre en échec cette loi. Conscientes de la dangerosité de celle-ci, plusieurs centrales syndicales se sont engagées avec la CGT, durant toute l'année, pour mener un combat social contre leurs agresseurs, MEDEF et patronat en particulier. C'est ainsi que les actions suivantes ont été menées conjointement :

Mardi 3 février

A l'appel de la CGT, FSU et Solidaires, rassemblement de protestation contre le Projet de loi Macron, qui s'inscrit dans la logique même de destruction du socle social : casse des services publics et de la justice sociale, droits des salariés attaqués, impunité pour les employeurs.

Jeudi 12 mars

Cinq cents manifestants devant la mairie de Toulouse pour protester contre la volonté d'expulser les syndicats CGT de la Bourse du travail. Le vendredi 14 avril, les manifestants étaient encore plus nombreux devant les grilles de la mairie, lors d'une séance du conseil municipal.

Mardi 17 mars

Les syndicats de retraités CGT, FO, CFTC, FSU, Solidaires, Fonction publique, CFE CGC, LSR 31, se retrouvent ensemble pour une manifestation contre le gel des pensions, l'amélioration du pouvoir d'achat des retraités, la mise en oeuvre de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, la prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécurité sociale et l'abandon de la fusion ARRCO/AGIRC.

Jeudi 19 mars

Alors que les conflits et les journées d'actions nationales ou locales se multiplient dans les transports, La Poste, la SNCF, l'énergie, le commerce, la construction, l'hôpital, etc., la CGT a appelé l'ensemble des salariés, épaulés par les retraités, à un rassemblement pour dire non à l'austérité et oui aux services publics.

Rétrospective des actions syndicales 2015

Jeudi 9 avril

Journée nationale interprofessionnelle d'actions et de grèves pour dénoncer la politique d'austérité que subissent aujourd'hui salariés et retraités, à l'appel de la CGT, FO, FSU et Solidaires, avec des rassemblements résolument offensifs qui connurent un franc succès, à Paris et dans diverses villes de province, dont Toulouse.

Vendredi 1er mai

Un 1er mai très offensif a réuni la CGT, FSU, Solidaires, UNEF étudiants, tous ensemble pour dénoncer la politique libérale imposée aujourd'hui à la majorité de notre peuple, qui demande une politique de progrès social, de solidarité et de paix. Un protestation véhémente s'est manifestée contre les mesures d'austérité arbitraires sans précédent arrêtées par la nouvelle municipalité : impôts locaux et tarifs municipaux revus à la hausse, services publics sacrifiés, attaque contre les syndicats, baisse des subventions aux associations, etc.

Jeudi 25 juin

Rassemblement devant les locaux du MEDEF de salariés et retraités pour dire aux patrons leur refus pour l'austérité salariale, le gel des pensions de retraite, l'accroissement continu du chômage, le choix d'une gestion capitaliste qui privilégie les dividendes plutôt que l'investissement collectif afin de préparer le présent et construire un avenir prometteur à notre jeunesse.

Vendredi 25 septembre

Mobilisation partout en France pour la défense des libertés syndicales, acquise dans les textes, mais pas toujours évidente dans les faits. Tous les jours on constate des manquements. Bien que cette liberté syndicale soit fondamentale, nombre de dirigeants d'entreprises dérogent à cette expression de la démocratie sociale. C'est inacceptable !

Jeudi 1er octobre

Les retraités CGT, CFE CGC, CFTC, FO, FSU, Solidaires, FGR, LSR et UNRPA iront ensemble déposer dans les préfectures, des paquets de pétitions recueillies auprès de la population pour être remises au Président de la République. Dans ces pétitions ils affirment que les retraités ne sont pas des nantis, leur pension de retraite c'est capital, qu'elles sont bloquées depuis trois ans. Les neuf organisations de retraités précitées alerteront les autorités compétentes sur la baisse du niveau de vie des retraités, dont certains sont dans une situation d'endettement.

Samedi 21 novembre

Suite aux dramatiques attentats perpétrés à Paris, le vendredi 13 novembre 2015, contre une jeunesse désirant passer une agréable soirée musicale, mais qui malheureusement vit dans une société qui ne facilite pas toujours leur épanouissement social, et contre de paisibles consommateurs attablés à la terrasse d'un café, une manifestation de soutien et de solidarité aux nombreuses victimes de ces odieux attentats, rassemblant plusieurs milliers de personnes, s'est déroulée à Toulouse, à l'appel de la CGT et plusieurs associations démocratiques, syndicales et artistiques. Les manifestants, rassemblés en masse dans les rues de la ville, ont voulu également élever une virulente protestation contre ces attaques à la démocratie, la laïcité, aux libertés individuelles et collectives, et lancer un appel pour une paix universelle de tous les peuples, sans exclusive ethnique et religieuse.

Mardi 24 novembre

Les neuf organisations syndicales déjà citées ont décidé de poursuivre et d'amplifier la mobilisation des retraités pour la défense de leur pouvoir d'achat, l'arrêt du gel des pensions, le retour à une revalorisation annuelle au 1er janvier, la mise en oeuvre, dès janvier 2016, d'une loi d'adaptation de la société au vieillissement, le développement et le renforcement des services publics indispensables à une vie décente et digne. Malgré les attentats de Paris du vendredi 13 novembre 2015, qui ont endeuillé notre pays, 400 retraités ont battu le pavé jusqu'à la préfecture pour apporter des cartes-pétitions notifiant leurs légitimes revendications, à faire parvenir au Président de la République.

Mardi 2 décembre

Compte tenu que des milliers de salariés sont menacés de perdre leur emploi et la violence patronale exercée à l'encontre des travailleurs, avec la complicité du gouvernement, suscitent l'indignation et la colère des salariées/salariés. C'est dans ce contexte de dégradation du système social que la CGT appelle ces derniers, accompagnés des retraitées/retraités, à se mobiliser partout en France en une journée nationale d'actions interprofessionnelles pour dénoncer la politique libérale du patronat et du gouvernement et la revalorisation des salaires et des pensions de retraite.

Journées festives pour les aînés

Comme chaque année à pareille époque la municipalité de la ville de Toulouse offre à ses aînés une journée agrémentée d'un repas fraternel, d'un spectacle et d'un petit présent. Ces festivités sont organisées sur plusieurs jours afin que tous les aînés toulousains puissent en bénéficier.

L'Union Syndicale des Retraités CGT profite de l'organisation de ces journées de liesse pour organiser une distribution de tracts près du lieu-même des festivités, afin d'informer et sensibiliser les seniors sur les mesures d'austérité, le gel et la baisse des pensions de retraite qu'ils subissent aujourd'hui et celles envisagées pour demain.

8e Congrès Fédéral

ÉTABLIR OU RÉTABLIR LE LIEN ENTRE GÉNÉRATIONS ET SALARIÉS AUX STATUTS DIFFÉRENTS,

entre les actes locaux de la vie syndicale et les actions syndicales générales visant à se défendre contre les empiètements du capital, telle est la vocation du syndicalisme que la Filpac-Cgt veut construire.

Le 8e Congrès de la Filpac-Cgt s'est tenu à Montreuil du 23 au 26 novembre 2015.
Les cinq numéros de l'Impac spécial congrès sont mis en ligne sur le site Internet fédéral (www.filpac-cgt.fr). Ils permettent de suivre les débats au jour le jour, et il est donc inutile d'y revenir dans le détail.

Le rapport d'activité :

Il a été l'occasion d'un débat quelquefois critique sur l'activité fédérale ou sur sa communication. Il est parfaitement légitime que ces critiques s'expriment tant il est évident que rien ne fut facile et que les attaques patronales et/ou gouvernementales n'ont pas cessé.
Pourtant, lorsqu'on analyse les débats sur le rapport d'activité, que constate-t-on ? D'un côté, les papetiers qui sont confrontés à un patronat de choc et des multinationales qui n'ont aucun état d'âme à fermer des usines entières avec quelquefois l'aval des pouvoirs publics. Nos camarades ont une culture syndicale de lutte, et même s'ils ne gagnent pas tout le temps, ils se battent tout le temps.

De l'autre, il y a la presse et sa culture syndicale beaucoup plus imprégnée d'un paritarisme aujourd'hui mis à mal par la brutalité patronale. Certains syndicats ont des difficultés à mobiliser contre leur propre direction et a fortiori lorsqu'il s'agit d'une action coordonnée et sortant du strict cadre de l'entreprise. Même si la Fédé a pu commettre des erreurs ou des maladresses, il est assez injuste de lui faire porter les responsabilités qui incombent aux syndicats.

Le document d'orientation :

Adopté par le CEN et proposé aux syndicats, il était bâti sous une forme originale, composé de quatre thèmes précédés chacun d'un récit initiateur chargé de resituer le contexte historique, social ou politique.

Les trois premiers thèmes, « Rassembler pour revendiquer », « Construire la solidarité et la conscience de classe », « Choisir son camp », peuvent être qualifiés de rappels des fondamentaux du syndicalisme et notamment celui de la CGT.

Pourquoi est-il nécessaire de faire ces rappels ? Quelle CGT ? Parce que le libéralisme économique, porté par les gouvernements de droite comme de gauche, détruit tout ce qui fait le statut social des salariés. Parce que c'est précisément à ce moment que la CGT doit être à la hauteur et ne pas prendre le chemin du renoncement à un syndicalisme de mobilisation.

Ce vide sidéral d'orientation mobilisatrice a trouvé son apogée lors du dernier congrès confédéral, à Toulouse, en 2012. Compte tenu des dégâts quotidiens du libéralisme, cela commence tout de même à ruer dans les brancards.

Dans ce 8e congrès, on ne peut que regretter le manque d'impulsion de débat dans le document d'orientation sur les convergences revendicatives de nos filières en lien avec l'interprofessionnel et le nouveau rôle que nous devons gagner dans le territorial concernant l'espace politique des nouvelles régions pour promouvoir nos filières industrielles l'emploi, la formation, les qualifications et la nécessaire confortation des outils permettant le développement de l'imprimé dans l'espace numérique des médias. L'outil CGT interprofessionnel régional que nécessite cette nouvelle situation reste à créer.

La solidarité, une générosité de classe :

L'individualisme n'est pas dans la nature humaine. Mais lorsque le chômage et la peur du licenciement sont prédominants, alors l'esprit collectif et solidaire est mis à mal. Il est pourtant indispensable de le faire vivre, même si c'est souvent difficile.

Sans quoi l'individualisme pousse à toutes les outrances, à tous les replis et brouille la compréhension de la société au point d'en arriver à voter contre son propre camp, contre ses propres intérêts. Or, les salariés, les travailleurs ont des intérêts communs.

8e Congrès Fédéral

Et en 2015, ce ne sont toujours pas les mêmes intérêts que ceux qui dirigent le monde et la finance…

La Filpac veut donc réaffirmer qu'elle choisit le camp du travail aux côtés des salariés, quels qu'ils soient et elle appelle toute la CGT à en faire de même pour aller vers une transformation sociale.

« Vaincre l'austérité » :

Ce quatrième thème fut l'occasion de réaffirmer le refus des politiques d'austérité menées en France comme dans toute l'Europe. Mais il ne suffit pas d'être contre l'austérité, encore faut-il savoir pourquoi on doit s'y opposer.

Ce furent d'abord les témoignages de syndicalistes européens (Daniel PELLET-ROBERT, Nico CUÉ) démontrant que, même si on en entend peu parler en France, il y a de grandes luttes menées par des syndicats dans de nombreux autres pays, eux aussi sous la coupe des politiques d'austérité. Ils prônent la nécessité d'unir des syndicats aux cultures et pratiques différentes pour aller vers le renversement du modèle économique et social actuel.

Puis ce fut le tour de Constant KOUMBOUMIS, militant grec, qui vint confirmer le bilan désastreux des politiques menées en Grèce et par l'Europe contre la Grèce : 27 % de chômage (dont 50 % de jeunes et de femmes), baisse des retraites et des salaires de 40 %, un système de santé quasi détruit, disparition des conventions collectives, etc.

Comme il a su le démontrer, la Grèce est un laboratoire pour l'Europe qui n'accepte pas que ce pays ait un gouvernement de gauche malgré quatre victoires électorales. Ce que subit la Grèce se reproduira ailleurs si nous ne modifions pas notre rapport de forces syndical en Europe notamment.

Enfin une note d'optimisme devant l'afflux de milliers de réfugiés qui débarquent en Grèce, et une population qui n'a pas de réaction xénophobe et ne tombe pas dans le piège de l'extrême droite.

Au soir de la cinquième séance du Congrès, un débat avait également lieu avec l'association Omos (Observatoire des MOuvements de la Société) sur le thème *« Pourquoi parler de transformation sociale ? »* Cette association regroupe des chercheurs, des militants de différents horizons, politiques, syndicaux, associatifs, et considère que la construction du savoir que la situation actuelle exige est comme un puzzle : chacun en possède un ou des éléments et le travail consiste à les assembler. Débat intéressant où même lorsque des désaccords apparaissent ils ouvrent sur des perspectives ou des rebonds qui permettent d'éviter de tomber dans le renoncement.

Un Congrès sous l'état d'exception :

Le document d'orientation a finalement été adopté C'est donc fort de ce résultat que la Filpac abordera la préparation du 51e Congrès de la CGT qui se tiendra à Marseille au mois d'avril prochain. Avec l'ambition de faire bouger les lignes et de redonner à notre syndicalisme l'orientation de lutte dont les salariés ont besoin. Mais il faut reconnaître que ce Congrès a, par la force des choses, changé en partie de nature en raison des événements dramatiques intervenus quelques jours auparavant dans la capitale.

Les débats se sont en partie déportés sur la situation créée par les attentats, l'entrée en vigueur de l'état d'exception et les positions que devait prendre la Filpac pour condamner sans équivoque le terrorisme, tout en dénonçant la responsabilité des États qui, écrasant de bombes des pays entiers, produisent ainsi les germes du terrorisme. Une résolution d'actualité a été votée à l'unanimité du Congrès. Elle est sur le site de la Filpac.

À noter un moment de grande émotion lorsque Patrick PELLOUX (urgentiste, syndicaliste et chroniqueur à Charlie Hebdo) et Elsa WOLINSKI (fille du dessinateur) sont venus saluer les congressistes en rappelant la mémoire de ceux qui sont tombés sous le feu des terroristes le 11 janvier 2015.

Au cours de son intervention, Philippe MARTINEZ, secrétaire général de la CGT, a confirmé les termes de la déclaration du CCN du 18 novembre, suite aux attentats, tout en appelant les salariés à refuser les reculs sociaux et se mobiliser pour les salaires, l'emploi, la réduction du temps de travail, l'amélioration des conditions de travail, la protection, sociale et les libertés syndicales.

Le Congrès a ensuite élu le CEN (Comité exécutif national), composé de soixante membres. Ce dernier a ensuite élu le nouveau secrétariat fédéral : Patrick BAURET, David DUGUÉ, Nicolas FAUCHER, Pascal LEFEBVRE, Gérard LETREGUILLY et Marc PEYRADE, reconduit pour quatre années secrétaire général de la Filpac en précisant que ce serait son dernier mandat à ce poste.

Pour un syndicalisme solidaire

Les luttes ouvrières ont toujours été à la base des conquêtes sociales. Les réalités d'hier et d'aujourd'hui peuvent en témoigner. Les retraités de demain doivent poursuivre le combat syndical qu'ils ont mené avec les autres travailleurs tout au long de leur parcours professionnel. Etre syndiqué en activité c'est défendre ses conditions de travail et de vie ; être syndiqué à la retraite c'est continuer à défendre ses conditions d'existence et de protection sociale.

Cela pose avec force la nécessité de la continuité syndicale qui, si elle devrait être en premier lieu l'affaire du syndicat des actifs, doit également être prise en compte par une structure syndicale des retraités. Après réflexion, apparaissent trois types de syndiqués retraités : ceux qui restent syndiqués par fidélité ; ceux qui restent syndiqués par sympathie ; ceux qui restent syndiqués parce qu'ils ont une conscience politique. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il y a de la marge.

Il est évident que la syndicalisation des retraités n'est pas évidente en soi et nous avons des difficultés à ancrer une vie syndicale tenant compte des particularités spécifiques. Tout le monde s'accorde pour affirmer que le nombre de retraités va continuer à augmenter. En effet, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, notre société se divise en trois tiers à peu près égaux, à savoir, un tiers en formation, un tiers au travail et un tiers à la retraite. Dans les vingt années à venir, près de 50 % du corps électoral sera constitué de personnes de plus de 60 ans. Dans certains pays se constituent des partis de retraités et certains sociologues n'hésitent pas à parler de pouvoir gris.

Se poser alors la question, « à quoi sert le syndicalisme des retraités, est-il compréhensible et répond-il aux attentes des retraités ? » est une chose. Si la réponse est oui, la question, « dans quelle structure trouvera-t-il sa juste place ? » en est une autre. Où militer : le quartier, la cité, la commune, le bassin de vie, dans les sections syndicales, dans les associations ? Mais la priorité doit être la CGT !

Les retraités ne peuvent pas que se cantonner aux questions d'autonomie, transports, problèmes territoriaux, infrastrutures, maisons de retraite. Même si cela peut paraître logique, cela reste très restrictif. Est-ce cela l'image d'une société de tous les âges, un syndicalisme de tous les âges, n'agir qu'en fonction de son âge ? N'est-ce pas créer une rupture ? Sans compter que cela pose

la question du syndicalisme et la politique ; car, n'en doutons pas, toutes les décisions territoriales sont politiques, mises en place par les politiques, à partir de choix politiques.

Comment alors se positionner, faire de la politique ou gérer l'existant ? D'ailleurs, aujourd'hui en France, de plus en plus d'associations, de partis politiques s'intéressent de près aux retraités. Par contre, le MEDEF et les différents gouvernements mesurent cette évolution de la société et travaillent constamment et avec acharnement à retarder le départ en retraite, à baisser le niveau des pensions et à développer le travail des seniors.

De manière concrète, le chacun pour soi ne saurait être une réponse. Dans cette logique, pour faire aboutir leurs revendications, les quinze millions de retraités n'ont de choix que de manifester dans la rue et faire de la politique, voire transmettre à qui de droit ce qui ne va pas. Comment décliner cela syndicalement ? Quels objectifs syndicaux et revendicatifs communs entre actifs et retraités ? Comment les concrétiser largement dans l'unité d'action avec les autres centrales syndicales ? Tout cela semble être des pistes qu'il nous faut développer et d'abord discuter entre syndicats de salariés et sections de retraités. Cela permettra, nous n'en doutons pas, au syndicalisme de retraités d'être efficace, visible, lisible, indispensable et incontournable.

Mais, pour réaliser tout cela, il est impératif pour la CGT d'oeuvrer à la construction d'une société pour tous les âges et organiser les structures retraités au sein de notre centrale syndicale. C'est un véritable enjeu de société pour faire avancer et pérenniser le progrès social… et gagner !

Impôts : il faut tout changer !

Réduire les inégalités • Rédistribuer les richesses

UN DES OBJECTIFS DE LA FISCALITÉ EST DE RÉDUIRE LES INÉGALITÉS.

Pourtant, depuis ces trente dernières années, les plus riches continuent de s'enrichir toujours plus au détriment des plus modestes qui n'en finissent pas de s'appauvrir.

Entre 2002 et 2012, le niveau de vie moyen annuel des 10 % les plus pauvres a baissé de 6,2 %. Les 10 % les plus riches ont vu quant à eux, dans le même temps, leurs revenus augmenter de 11,8 %. Cela montre l'échec d'un système fiscal injuste et inefficace. D'ailleurs, parmi les 10 % les plus riches, ce sont seulement 1 % qui profitent à plein des mesures fiscales. Tout ceci se fait au détriment du reste de la population.

Afin de réduire ces inégalités, l'impôt doit servir à redistribuer les richesses. Pour cela, il convient de taxer davantage les plus hauts revenus et les revenus financiers afin de réorienter l'économie vers la création d'emplois, l'augmentation des salaires et le financement des services publics. D'après l'INSEE, le nombre de personnes déclarant plus de 500 000 € de revenus par an a doublé entre 2004 et 2011.

Car, ce qui définit le niveau de vie d'une personne ne se résume pas seulement au montant de ses revenus. En effet, pour 99 % de la population, il est essentiel de pouvoir bénéficier de services publics financés par l'Etat et les collectivités territoriales, comme la santé, l'éducation, les transports, la sécurité, la culture, etc. C'est aussi ce qui constitue notre richesse.

Mais alors, pourquoi l'Etat ne se donne-t-il pas les moyens de financer ces services publics dont nous avons tant besoin ? Pourquoi fait-il le choix de baisser les dépenses publiques de 50 milliards à l'horizon de 2017 ?

La réponse est simple, le gouvernement a préféré distribuer des cadeaux à ceux qui n'en ont pas besoin, comme dans le cadre du Pacte de responsabilité (41 milliards pour les entreprises). L'Etat choisit ainsi de distribuer, sans aucune contrepartie, des dizaines de milliards d'euros à

des entreprises qui trop souvent gonflent ainsi leurs marges et distribuent massivement des dividendes. C'est ainsi que la France est le deuxième pays au monde où les dividendes sont les plus importants (source Henderson Global Investors). La rémunération des actionnaires a augmenté de 30 % en 2014.

Impôt sur le revenu

Pour avoir enfin un impôt juste et efficace il faut faire payer davantage ceux qui gagnent le plus, afin de redistribuer à tous. C'est le principe même de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, qui prévoit que l'impôt mette à contribution les citoyens en fonction de leurs moyens. L'impôt sur le revenu est le seul à répondre à cette définition, mais ce n'est pas lui qui pèse lourd dans le budget des salariés, mais la TVA, les taxes sur l'énergie, les taxes locales, etc., qui sont particulièrement injustes car elles ne tiennent pas compte des revenus et donc des moyens des citoyens.

Des solutions existent

Comment faire ? Il faut réduire toutes ces niches fiscales qui profitent aux plus riches qui, grâce à leurs conseillers fiscaux, jouent avec la législation afin de ne pas payer d'impôt. Il faut donc faire contribuer davantage ceux qui en ont les moyens et ajouter de nouvelles tranches d'imposition pour les revenus très élevés !

Il faut s'attaquer sans concession à la fraude fiscale. Harmoniser la fiscalité entre les pays et éradiquer les paradis fiscaux. Baisser les taxes indirectes comme la TVA, ramenée de 20 à 15 % et supprimée pour les produits de première nécessité. Moduler l'impôt sur les sociétés en fonction du comportement des entreprises. Ces transformations du système fiscal les rendraient plus équitables et seraient favorables économiquement à une très grande majorité de citoyens et à la relance de l'emploi.

Il faut rappeler que les intérêts de la dette pèsent plus de 40 milliards dans le budget de l'Etat. Lui permettre d'emprunter directement auprès de la Banque centrale européenne sans passer par les banques réduirait nettement cette charge qui profite exclusivement aux marchés financiers.

** Résumé d'un document édité par le Syndicat CGT Finances.*

La dure réalité des choix politiques dans la métropole

Depuis le mois d'octobre au fur et à mesure de l'arrivée des factures les familles toulousaines et de la métropole réalisent concrètement les conséquences des mesures prises par la droite sur leur pouvoir d'achat : fin de la gratuité des cantines pour les familles les plus démunies (résultat une baisse de 2.5 % du nombre d'enfants inscrits pour les repas), augmentation des CLAE (150 %), règlement de la taxe d'habitation au nouveau taux (+15 %) et pour certains de la taxe foncière. Ce sont plusieurs centaines d'euros de dépenses supplémentaires pour chaque famille toulousaine, et ce, dans un contexte de crise et d'augmentation de chômage.

Les chiffres donnés lors du vote du budget 2015 l'ont démontré. La Ville va recevoir 30 millions d'Euros de recettes supplémentaires dues à l'augmentation des impôts et 3 millions de plus avec l'augmentation des tarifs municipaux (sans compter les recettes sans doute supérieures dues aux nouveaux arrivants). Ces recettes compensent très largement la baisse des dotations de l'Etat (12 millions d'Euros) et les dépenses supplémentaires pour la police municipale (8 millions d'Euros).

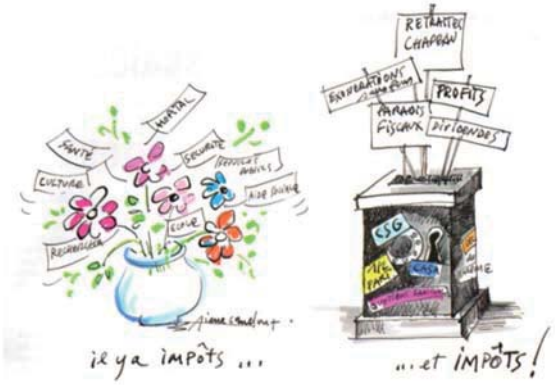

Extrait du rapport du groupe des élus communistes, républicains et citoyens.

Pour être exonéré de la taxe d'habitation 2015

SUR SA RÉSIDENCE PRINCIPALE TROIS CONDITIONS: RAPPEL DES CONDITIONS D'EXONÉRATION

❶ (à condition) soit être âgé(e) de plus de 60 ans et ne pas être passible de l'ISF, soit être veuve ou veuf quel que soit votre âge et ne pas être passible de l'ISF, soit être bénéficiaire du RSA ou de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) ou de l'ASI (allocation supplémentaire d'invalidité) ou de l'AAH (allocation aux adultes handicapés), soit être reconnu inapte au travail pour cause d'infirmité ou d'invalidité;

❷ occuper votre logement principal soit seul ou avec votre conjoint, soit avec des personnes à votre charge pour le calcul de l'impôt sur le revenu, soit avec un ou plusieurs enfants majeurs imposés personnellement à l'impôt sur le revenu et inscrits comme demandeurs d'emploi et ne disposant pas de ressources supérieures au RSA, soit avec des personnes titulaires de l'allocation supplémentaire du Fonds de solidarité vieillesse ou invalidité, soit avec des personnes qui elles-mêmes ont un revenu fiscal de référence (net imposable) qui n'excède pas 5541 euros pour une part de quotient familial majorée de 1576 euros par demi-part supplémentaire (2787 euros à partir de la 5e demi-part). Les veufs et veuves et les personnes âgées de plus de 60 ans noteront que cette condition d'habitation n'est pas requise s'ils l'occupent avec un (ou plusieurs) enfant majeur, non compté à charge, inscrit comme demandeur d'emploi et dont les revenus ne dépassent pas les montants indiqués ci-avant;

❸ disposer de ressources (revenu net imposable 2014 indiqué sur votre avis d'imposition) inférieures ou égales à 10686 € pour la première part de quotient familial + 2853 € par demi-part supplémentaire. Précisons que les veufs et veuves continuent de bénéficier en 2015 et 2016 de cette demi-part supplémentaire.
Attention ne pas être imposable sur le revenu n'exonère pas de droit de la taxe d'habitation et de la redevance TV. Il faut remplir toutes les conditions ci-dessus.

Plafonnement possible faute d'exonération

Le plafonnement de la taxe d'habitation est automatique dès lors que votre revenu net imposable 2014 ne dépasse pas 25130 euros pour un part de quotient familial + 5871 euros pour la demi-part supplémentaire + 4621 euros pour chaque demi-part suivante.

Exonération de la taxe foncière

2 conditions: être âgé de plus de 75 ans et remplir les mêmes conditions de revenus et d'habitation que pour la taxe d'habitation. Les personnes âgées de 65 à 75 ans, remplissant les conditions de revenus et d'habitation propres à l'exonération de la taxe d'habitation bénéficient d'un dégrèvement automatique de 100 euros.

Ne parlez pas de charges sociales

Lors d'une récente réunion publique, j'ai pu constater que même à gauche on ne disait plus « cotisations sociales », mais que l'on reprenait souvent le terme patronal de « charges sociales ». Ce n'est pas seulement une question de vocabulaire. La couverture des besoins humains est désormais vue majoritairement sous le seul angle des coûts. Ce basculement n'est pourtant pas fatal. Raison de plus pour poser quelques repères !

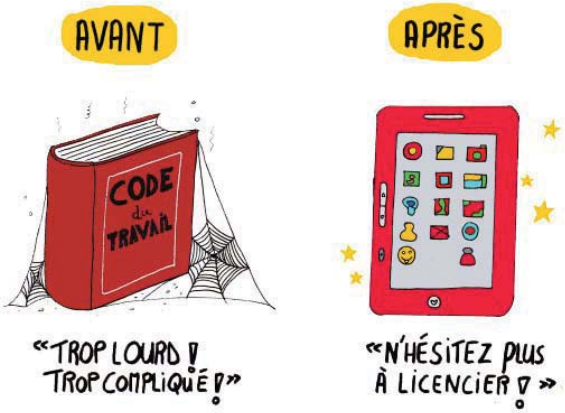

Il ne faut tout d'abord pas nier l'évidence. Depuis le lendemain de la guerre, les prélèvements sociaux ont régulièrement augmenté, finançant des dépenses en croissance régulière. La couverture sociale s'est améliorée. A eux seuls, les prélèvements sociaux représentent désormais plus que les impôts proprement dits. Mais derrière cette évolution se cache un basculement des cotisations vers des contributions variées.

Les cotisations sociales, part patronale comme part salariale, sont des prélèvements que le salarié consent en contrepartie de l'ouverture de droits dans l'une des quatre branches de la Sécurité sociale, la vieillesse, la maladie, la famille, les accidents du travail. Le même mécanisme joue pour l'UNEDIC, les Caisses de retraites complémentaires, l'apprentissage et la formation. L'année dernière, ces cotisations ont rapporté 380 milliards d'euros. Mais leur place relative ne cesse de régresser.

Par contre les cotisations sociales, qui ne cessent d'augmenter, sont des prélèvements de nature fiscale ou sociale affectés à la protection sociale. Mais, à la différence des cotisations, ils n'ouvrent pas de droits. Tel est le cas de la Contribution Sociale Généralisée (CSG), créée en 1991, qui a rapporté 95 milliards d'euros, la Contribution au Remboursement de la Dette Sociale (CRDS), créée en 1996. De plus, à partir de 1993, on a consenti à des exonérations massives de cotisations pour près de 30 milliards d'euros, notamment sur les bas salaires. L'évolution est spectaculaire. Les cotisations sociales représentaient 97 % des ressources de la Sécurité sociale en 1981. Elles ne comptent plus aujourd'hui que pour 63 % dans les recettes.

Le but affiché de ces réformes était de diversifier les recettes au profit de l'assiette un peu plus large que le seul salaire brut. Ce qui ne s'est opéré qu'à la marge puisque 90 % de la CSG repose encore sur les revenus du travail et les retraites. Le vrai objectif a été de sortir une partie du financement de la protection sociale hors de l'entreprise pour soi-disant « améliorer la compétitivité ».

En fait, en diminuant la place des cotisations sociales, on a permis aux banques et aux actionnaires d'accroître leurs propres prélèvements

sur l'entreprise. Les chiffres sont là. Si, de 1949 à 1989, les cotisations sociales dites « employeurs » ont augmenté parallèlement aux intérêts et dividendes versés par les entreprises, ce n'est pas le cas. Les cotisations patronales n'ont cessé de régresser depuis ving-cinq ans, au point de ne plus représenter que la moitié des prélèvements financiers sur l'entreprise : d'un côté 158 milliards d'euros de cotisations, de l'autre 300 milliards d'euros d'intérêts et de dividendes.

Résultat, au bout de vingt ans de mesures allant toutes dans le même sens, la France connaît un taux de chômage de 11 % et un sous-emploi de près de 6 millions de personnes. Faut-il continuer sur cette voie en proposant aux entreprises la fin des cotisations d'Allocations familiales, ou regarder les autres coûts qui pèsent sur la production, ceux qui sont liés aux actionnaires, aux banques ? Voilà bien où réside le vrai problème des charges.

Jean-Christophe Le Duigou.
** Economiste et spécialiste.*

LE SAVIEZ-VOUS ?

Des coûts supplémentaires en pharmacie

Depuis le 1er janvier 2015, les pharmaciens facturent, en sus du prix du médicament, 0,82 € par boîte délivrée avec ou sans ordonnance.
Il s'agit des « honoraires de dispensation » acceptés par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM), après des négociations avec les représentants des pharmaciens, et à leur demande : ils rémunèrent ainsi les conseils d'utilisation des médicaments.

A partir du 1er janvier 2016, cette somme sera portée à 1,02 €. S'il s'agit d'un grand conditionnement (contenant par exemple un traitement pour trois mois) l'honorairaire s'élèvera à 2,20 €.
En complément, des honoraires de 0,50 € pour ordonnance complexe de cinq lignes et plus seront perçus. La Fédération des pharmaciens estime que, par rapport à 2014, ils toucheront 50 millions d'euros de plus par an !
Evidemment, cette somme sera prélevée dans la poche des assurés sociaux de l'assurance maladie et de la complémentaire santé.

Filière du livre

Résistances et combat du Livre pour la liberté d'expression

S'il existe bien une valeur pour laquelle des millions de citoyennes/citoyens sont descendus dans les rues c'est bien celle de la liberté d'expression !

Continuer à se mobiliser et à défendre ce bien vital à toute civilisation humaine contre les velléités de tous les fascismes, négationnismes et fatalismes de le réduire à néant, est plus qu'une évidence. Le livre, comme la presse, sont les fondamentaux de la liberté d'expression !

Le moins que l'on puisse dire, c'est que la contradiction de certains, ministre de la Culture et gros éditeurs en tête qui se sont déclarés "Charlie", arrivent à son paroxysme devant leur inaction face à l'hétatombe sociale dans la filière du livre et leur fuite en avant vers l'impasse d'un modèle marchand numérique mondialisé.

Aujourd'hui, toutes et tous voient leur travail remis en cause : les fermetures de librairies, d'imprimeries se succèdent; dans les maisons d'édition, les plans de destruction des emplois s'enchaînent; chez les distributeurs, les annonces de concentration et fusion vont encore détériorer l'emploi et les conditions de travail des salariées/salariés.

Les maux dont souffrent nos entreprises sont identiques à ceux qui frappent les autres secteurs d'activités : concentration capitalistique de l'activité au niveau mondial comme au niveau national, augmentation des marges de profitabilité des acteurs les plus importants, financiarisation des entreprises au détriment de l'investissement et du développement de l'activité, le travail traité comme variable d'ajustement et surtout des patrons et actionnaires toujours mieux rémunérés.

Il est possible d'éviter la catastrophe pour les salariées/salariés de la filière, comme pour celles et ceux qui soutiennent le livre pour ce qu'il est ! Libraires et éditrices/éditeurs indépendants, salariées/salariés s'organisent en syndicats CGT et bâtissent, à mesure de leurs rencontres et échanges, une plate-forme revendicative unificatrice et porteuse de mobilisations sociales essentielles à l'avenir de la filière et à celles et ceux qui y travaillent. Le combat du Livre est celui de la liberté d'expression !

La disparition des librairies, pas question !

Nous assistons à la disparition d'un nombre conséquent de librairies indépendantes, asphyxiées autant par le détournement des marchés publics vers des grossistes, que par l'inflation des prix des baux commerciaux de centre-ville

et le manque d'aides publiques au développement de l'activité culturelle de proximité. C'est ainsi qu'en 2014 et 2015 on déplorait la fermeture de plusieurs librairies sur notre territoire.

Paradoxalement, le géant du commerce en ligne, Amazon, se voit octroyer des aides publiques à l'installation, exonérations de cotisations sociales et de taxes et impôts en tout genre, au prétexte fallacieux de création d'emplois sur le territoire, sans compter l'évasion fiscale organisée par cette société.

Les éditeurs et les pouvoirs publics devraient mesurer les conséquences de l'abandon du commerce du livre aux mains de ce type de plate-forme de grande distribution, ou à signer des partenariats commerciaux qui ramèneraient le livre à une marchandise comme une autre.

Des libraires de toute la France organisent la riposte en créant leurs syndicats CGT régionaux, et mènent le combat pour la défense des librairies, reposant sur une véritable régulation sociale et économique du marché du livre.

Pour une autre répartition de la valeur ajoutée de l'économie de la filière

Si les gagnants économiques de la filière du livre sont les grandes plates-formes de distribution et les géants mondiaux de l'édition, d'un bout à l'autre de la chaîne, les autres acteurs économiques sont à la peine.

En promettant aux éditeurs des prix toujours plus bas, ces géants de l'édition et autres imprimeurs de même type ont causé non seulement la fermeture d'innombrables centres d'impression concurrents et son cortège macabre de milliers de licenciements, mais aussi leur propre perte, engageant les gros éditeurs, avides de profits, à pousser cette logique au niveau européen et maintenant au niveau mondial.

Le livre scolaire, comme le « beau livre », sont deux exemples illustratifs de cette mondialisation de l'impression basée sur la mise en concurrence des salariées/salariés de pays différents. Alors que l'impression doit supporter le coût d'investissement matériel lourd en machines, parc numérique, finition, chaîne de reliure-brochure, la pression sur leurs prix de vente grand public est telle qu'aujourd'hui ils impriment à perte. Ainsi, sur un prix de vente grand public d'un livre de poche vendu 8 €, le prix à la sortie de l'imprimerie imposé par l'éditeur avoisine les 10 centimes d'€, comprenant l'impression, le papier, la finition et la mise sous film !

Ni la ou le libraire, ni l'auteure ou auteur, ne bénéficie de cette pression sur les prix, eux-mêmes étranglés par les éditeurs et leur circuit de distribution. Quant à la lectrice ou lecteur, le prix du livre pèse toujours plus lourd sur son pouvoir d'achat.

Filière du livre

Pour un socle social commun à tous les salariées/salariés de la filière

La relance et le développement de la filière du livre passe par une nouvelle répartition de la valeur ajoutée entre les différents acteurs de la filière.

Les actionnaires des grands groupes d'édition totalisent près de la moitié des 3 milliards d'€ de chiffres d'affaires du secteur et ne connaissent pas la crise. On ne peut pas en dire autant des salariées/salariés qui y travaillent : stagnation des salaires, conditions de travail qui se dégradent, multiplication des ruptures conventionnelles, explosion des horaires de travail, autant de pressions que vivent salariées et salariés de ces géants de l'édition et de leurs acolytes de taille modeste.

Les concentrations dans le secteur de la distribution du livre constituent un danger majeur sur l'emploi des personnels concernés, mais aussi sur la diversité et la disponibilité de l'offre éditoriale.

Dans le secteur de l'imprimerie, ce n'est guère plus encourageant, chacun vivant dans la peur d'une fermeture potentielle de son entreprise.

Les remises en cause conventionnelles relatives au paiement du travail de nuit, des heures supplémentaires, de la protection sociale complémentaire s'ajoutent à l'augmentation de la productivité, à la perte du pouvoir d'achat.

Quant au secteur conventionnel de la Librairie la déqualification majeure, en substituant le statut de libraire par celui de vendeur, n'est pas en reste dans le recul social entrepris par tous les acteurs économiques de la filière.

DERNIÈRE MINUTE !...

Papeterie La Moulasse : L'emploi encore attaqué !

La direction du groupe américain Sweitzer De Mauduit tente d'imposer pour 2016 une restructuration industrielle et des suppressions d'emplois à la Papeterie de la Moulasse avec l'arrêt de la machine 1 et 50 suppressions d'emplois à la clé.

De telles mesures constitueraient un drame économique et social pour notre territoire qui détient le triste premier rang de la région Midi-Pyrénées pour son taux de chômage, son taux de pauvreté, ses bas revenus. Rappelons qu'un emploi industriel génère entre 3 et 5 emplois induits !!!

Tout en dénonçant depuis plusieurs années le pillage continue des résultats financiers du site par le groupe pour des logiques de profits, la CGT (Syndicat La Moulasse, FILPAC, UD et UL) avait décidé dès le mois de juin 2015, d'interpeller et de placer les pouvoirs publics face à leurs responsabilités en sollicitant le financement d'une étude prospective de diversification du site.

Cette démarche visant à anticiper les baisses de production de l'industrie papetière liées au tabac, induite par la baisse de la consommation de tabac liée aux mesures gouvernementales justifiées de santé publique. Malgré des difficultés, l'intervention du Comité d'Entreprise a permis que cette étude soit aujourd'hui entre nos mains.

Un rapport qui démontre les réelles capacités industrielles du site industriel y compris pour l'avenir avec des possibilités moyennant quelques investissements à développer une production sur des marchés porteurs !!!

La vieillesse réduite à un marché ?

QUI POSSÈDE LE PRIVILÈGE DE NE PAS VIEILLIR? POUR L'INSTANT, PERSONNE.

Vieillir est un risque inhérent à l'espèce humaine et à ses membres, femmes et hommes.

On considère, aujourd'hui encore, que ce risque doit être traité sous l'angle bienveillant et humain de la sécurité collective. D'autant que l'espérance de vie en bonne santé tire vers les soixant-dix ans, tandis que l'espérance de vie en général se dirige vers les quatre-vingts ans. Comme l'a déclaré le sociologue Serge Guérin, « Désormais, il ne s'agit plus de mourir vieux, mais de vieillir jeune ».

Alors, qu'est-ce qui coince ?

Deux conceptions s'affrontent violemment. L'une voudrait pour les personnes âgées la continuation de l'oeuvre collective ; l'autre veut faire de la vieillesse un marché. N'est-ce pas déjà entamé avec cet « or gris », le marché des maisons de retraite entre les mains de deux ou trois fonds d'investissements tout puissants ? A l'autre bout de l'espérance de vie, les jeunes n'ont-ils pas intégré comme une banalité qu'ils n'auraient pas de retraite ?

Ces deux conceptions sont engagées dans un combat inégal. La rupture en cours dans le traitement du vieillissement vient du pouvoir de l'un, le patron, sur tous les autres. Le système social des retraites repose sur une société où toutes et tous accèdent à l'emploi, ont du travail et cotisent ainsi à l'oeuvre commune. Mais le système économique est en vrac et les employeurs licencient à tout-va et fabriquent plus de chômeurs que dans toute l'histoire de notre pays.

Privé de cotisants du travail, le système social menace de succomber sous les coups du patronat qui alimente le chômage et la précarité. S'y ajoute la voracité du système financier, les dépenses de retraites se situant aux environs de 240 milliards d'euros annuel. Voilà pourquoi, dans les rencontres qui pilotent les retraites complémentaires, la délégation patronale est conduite par un haut responsable de l'assurance privée : 240 milliards d'euros à convertir en contrats d'assurances… Les compagnies d'assurances s'en lèchent le babines !

Tel est le problème rencontré par les délégations syndicales de salariés face à la délégation patronale soutenue par le gouvernement.

La vieillesse réduite à un marché ?

La retraite en général comme les retraites complémentaires AGIRC/ARRCO sont à un tournant.

Le principe de base, la répartition

Le contrat d'assurance sociale établit une garantie de prestations à celles et ceux qui cotisent, salariées/salariés actifs, ou ont cotisé, salariées/salariés à la retraite. Le système s'engage à fournir à l'assurée et assuré sociaux une garantie de ressources pour ses vieux jours. Pour ce faire, il établit un lien de solidarité entre salariées/salariés actifs cotisants et salariées/salariés retraités ayant cotisé.

L'assurance privée, comment ça fonctionne ?

L'assurance privée établit un contrat individuel dont les termes sont fixés par le montant des primes versées. C'est la rentabilité financière qui est le but du contrat pour les compagnies d'assurances, institutions fondées sur le profit financier. C'est l'opposé du système par points attribués à chaque salariée/salarié une fois pour toutes qui, à l'âge de la retraite, se contentera de la valeur des points suivant la conjoncture économique.
Aujourd'hui, les droits d'acquisition se réduisent et les garanties diminuent, ce qui entretient l'incrédulité notamment des jeunes salariées et salariés sur la pérennité du système. Les pensions se dégradent de façon considérable car le financement est compromis par un chômage de masse incrusté et durable, ainsi que la multiplication des trappes à précarité qui enferment les salariés dans des rémunérations calamiteuses. Le passage du calcul basé sur les dix meilleures années aux vingt-cinq années de référence et l'indexation des pensions définie sur les prix et non plus sur les salaires pénalisent également lourdement le montant des retraites.

Qui dirige les régimes complémentaires ?

Les régimes complémentaires sont sous la responsabilité, à parité, de représentants des organisations patronales et de représentants des organisations syndicales de salariés. La réglementation en vigueur dans les régimes fait l'objet de négociations qui fixent les paramètres des régimes. La question de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes se heurte toujours à un refus

catégorique du patronat. Il faudrait donc se satisfaire que l'égalité salariale soit renvoyée à 2085, comme l'indiquait une étude publiée en 2013. Pourtant, le lien est étroit entre salaires, droits à la retraite et financement des régimes. En progressant sur l'égalité, rappelons qu'on obtient une amélioration des conditions de vie des femmes, un recul des inégalités en matière de retraite et plusieurs milliards d'euros supplémentaires pour financer les régimes.

Définition des retraites complémentaires

AGIRC : L'Association Générale des Institutions de Retraite Complémentaire gère le régime de retraite complémentaire des cadres du secteur privé de l'industrie, du commerce, des services et de l'agriculture. Elle fédère l'ensemble de caisses de retraite AGIRC.

ARRCO : L'Association pour le Régime de Retraite Complémentaire des Salariés gère le régime de retraite complémentaire de l'ensemble des salariées/salariés du secteur privé de l'industrie, du commerce, des services et de l'agriculture, cadres compris. Elle fédère l'ensemble des caisses de retraite ARRCO.

AGFF : L'Association pour la Gestion du Fonds de Financement de l'AGIRC et de l'ARRCO a été mise en place en 1983, après la convention financière conclue entre les syndicats de salariés, le patronat et l'Etat, pour permettre aux régimes AGIRC et ARRCO de supporter le surcoût des allocations de garantie de ressources et de retraites complémentaires entre 60 et 65 ans, après l'abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans.

Que représente la retraite complémentaire dans la pension globale ?

- Pour les retraités non cadres, la retraite ARRCO constitue entre 30 et 40 % de la pension globale.
- Pour les retraités cadres, les retraites ARRCO et AGIRC constituent entre 60 et 70 % de la pension globale.

On ne le dira jamais assez, la baisse du niveau de vie des retraités n'est ni acceptable, ni inéluctable. C'est pourquoi les salariés et les retraités doivent se faire entendre pour exiger que les ressources nécessaires soient mises à disposition des régimes. Sinon, le MEDEF ne manquera pas de faire appliquer des décisions qui seront dramatiques pour le monde du travail et les retraités. Devant la gravité de la situation qui nous est faite aujourd'hui, les retraités doivent impérativement se retrouver unis aux côtés des salariés et de leurs organisations syndicales face à l'agression dont ils sont l'objet.

Reprenons donc l'adage de Henri Krasucki, selon lequel « la régression sociale ne se négocie pas, elle se combat ! »

ARRCO et AGIRC

Pour les salariés et les retraités : accord perdant/perdant !

Malgré l'émoi suscité parmi les salariés et les retraités par l'accord de principe signé par la CFDT, la CFTC et la CGC, la 7e séance de négociation sur les régimes ARRCO et AGIRC qui s'est déroulée le vendredi 30 octobre au MEDEF confirme les reculs pour le monde du travail :

- un report de l'âge de départ en retraite d'un an,
- la disparition à partir de 2019 de l'AGFF alors qu'elle permet de financer les départs en retraite entre 62 et 67 ans
- la baisse du niveau des pensions pour toutes et tous, notamment pour les 56 % de salariés qui ne sont plus en activité au moment où ils font valoir leurs droits à retraite,
- la remise en cause des droits spécifiques pour les cadres, notamment la GMP et l'incertitude sur l'avenir de leur statut,

Les signataires (CFDT, CGC, CFTC) ont confirmé leur approbation à cet accord.

Alors que les derniers chiffres du chômage montrent que l'emploi des seniors ne cesse de se dégrader (+ 8,5 % sur 1 an), que notre économie souffre d'un manque de consommation, les mesures proposées dans cet accord reportent l'âge effectif de départ en retraite et une baisse des pensions par :

- la sous-indexation des pensions sur la base de l'inflation -1 %,
- le décalage de la revalorisation au 1er novembre
- l'augmentation de la valeur d'achat du point

La catégorie cadre est particulièrement visée par une fusion des régimes AGIRC et ARRCO, la création d'un régime unifié et une remise en

cause de la GMP (garantie minimale de point), de l'APEC et de leur statut.

La proposition consistant à engager des négociations devant se conclure avant le 1er janvier 2018 sur la définition de l'encadrement, comme celle de prendre en compte la question de l'emploi des seniors dans la négociation de la convention assurance chômage, ne font que renvoyer à plus tard l'examen de ces sujets sans aucune garantie d'aboutir.

Cet accord est particulièrement odieux pour les femmes qui liquident leurs droits à retraite 8 mois après les hommes, qui perçoivent des pensions amputées de 40 % à l'ARRCO et 60 % à l'AGIRC par rapport aux hommes. Elles seront à nouveau les grandes perdantes de cet accord.

La CGT entend poursuivre son travail d'information, d'alerte sur les conséquences d'un tel accord qui va à l'encontre des intérêts des salariés et des retraités et qui va dans le sens d'une plus grande place faite aux assureurs privés, tout en allant vers un régime unique.

La mise en œuvre de cet accord ne produira tous ses effets qu'à partir de 2019 : la CGT appelle tous les salarié-e-s et les retraité-e-s à intervenir pour imposer des alternatives de progrès.

Complémentaire santé

Ce qui va changer au 1er janvier 2016

A PARTIR DU 1er JANVIER 2016, TOUTES LES ENTREPRISES PROPOSERONT UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

et financeront au moins la moitié des cotisations.

Les salariés vont devoir décrypter l'offre de leur employeur, vérifier que leurs enfants sont couverts, jongler avec de possibles options…

Qui est concerné ?

Si la grande majorité des salariés des grandes entreprises sont déjà couverts, ce n'est pas le cas dans les petites structures. D'après le Haut Conseil pour l'avenir de l'Assurance-maladie, près d'un quart des salariés sont concernés, soit plus de quatre millions de personnes. Parmi elles, 90 % possèdent déjà une mutuelle individuelle et 10 % ne sont pas du tout couvertes.

Qui est exclu ?

Les inactifs (sauf en cas de chômage), les fonctionnaires et les non-salariés ne sont pas concernés. Les chômeurs bénéficieront gratuitement de la complémentaire santé de leur ancienne entreprise pendant 12 mois au maximum.

Que se passe-t-il lors du départ en retraite ?

L'assureur qui gère le contrat doit vous proposer le maintien des garanties existantes, mais il peut augmenter le tarif jusqu'à 50 %. Comme l'entreprise ne finance plus la cotisation, le coût risque de tripler pour le retraité.

Le projet de loi de finances pour la Sécurité Sociale 2016 prévoit d'intégrer une disposition imposant un délai de trois à cinq ans avant d'atteindre cette augmentation maximale. Le contrat d'entreprise n'est généralement plus adapté aux retraités.

Pour Audiens, la démocratie,

c'est trop contraignant

Audiens est l'un des 16 groupes de protection sociale que fédère l'Arrco.

Audiens gère le régime de retraite complémentaire (+ la prévoyance, l'action sociale, etc.) de l'ensemble des salariés (cadres compris) de la culture, de la communication et des médias.

Audiens est géré paritairement par les représentants des employeurs et des salariés.

En 2009 comme en 2003, date des premières élections des délégués, la liste CGT a été largement élue, pour ne pas dire plébiscitée, pour représenter les salariés.

Mais la démocratie, c'est sans doute trop contraignant aux yeux des employeurs et du gouvernement. Pour preuve, la modification de statut de l'Arrco*:

« L'ANI du 17 février 2012 sur la modernisation du paritarisme nécessite d'apporter des modifications aux statuts des institutions en charge de la protection sociale… »

Modernisation du paritarisme? Ah bon? Comment? "Suppression de l'Assemblée générale au profit d'un comité paritaire d'approbation des comptes dont les membres seront désignés."…

On désigne paritairement? Paritairement mais pas démocratiquement.

« Les statuts-type prévoient… une répartition égalitaire entre les cinq confédérations des administrateurs du collège salariés. »

Une répartition égalitaire! En l'occurrence, ça veut dire: On bafoue la représentativité.

Plus d'élection, on désigne.

En clair, cette modification de statut a pour but d'évincer la CGT majoritaire en esquivant les prochaines élections.

** Source: Rapport de gestion du Conseil d'administration de Audiens*

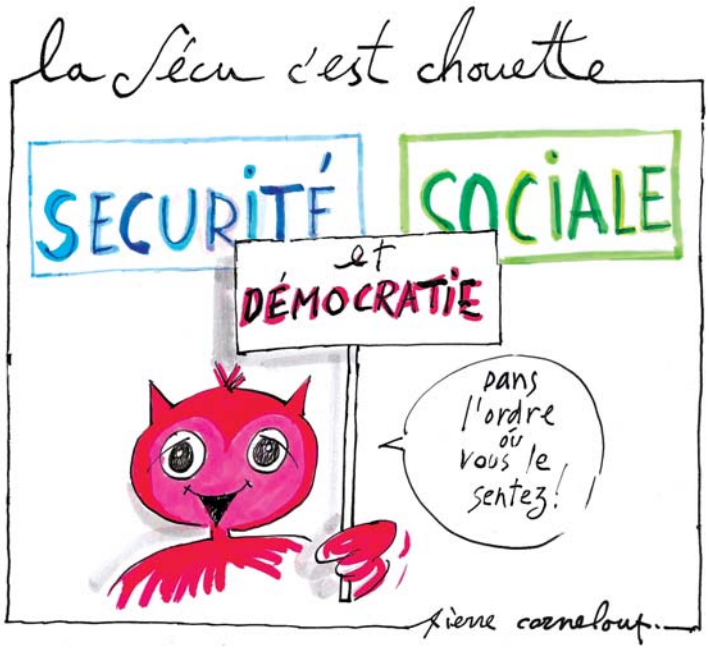

La Sécurité Sociale

LE LUNDI 5 OCTOBRE 2015, LA CGT A TENU À FÊTER LE 70e ANNIVERSAIRE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE,

voulue et crée en 1945, afin d'assurer plus de bien-être à la population de notre pays.

Héritière des caisses ouvrières du XIXe siècle, la Sécurité Sociale honore notre histoire et ceux qui l'ont écrite.

Elle pose le problème de la solidarité et de la démocratie au cœur du système social (ou chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins).

Une femme ou un homme en bonne santé paiera autant qu'un grand malade. Car il n'y a pas de pire injustice que la maladie. Elle peut frapper indifféremment de l'âge et de la classe sociale.

La Sécurité Sociale c'est la garantie que chacun sera protégé.

Ce point-là, est d'autant plus important que si la maladie frappe sans distinction, les personnes les plus fragiles et les plus démunies sont davantage exposées. Plus fragile car il y a des métiers où l'on met sa santé en danger, avec une durée de vie plus courte.

Sans la Sécurité Sociale, un salarié n'aurait pas les moyens d'assurer la prise en charge de sa santé.

Si tout ceci peut paraître évident, au point que personne ne pourrait le remettre en cause, quand on introduit des franchises médicales (quand bien même il ne s'agit que d'un euro non remboursé), les assurés paient davantage lorsqu'ils sont malades.

Pourtant, dès lors que la Sécurité Sociale rembourse moins on encourage le recours au système assurantiel marchand, on remet en cause le caractère universel de celle-ci.

Il faut avoir la lucidité et le courage de sortir de la seule logique de maîtrise des dépenses de santé mise en œuvre depuis trente ans et qui n'a rien réglé. De nous dégager du poids de la pensée unique qui travestit la vérité en parlant de charges sociales, pour s'engager à nouveau dans un nouvel équilibre de partage des fruits du travail, avec une meilleure régulation du capital au profit du travail.

La Sécurité Sociale est UNE et INDIVISIBLE.

C'est un ensemble cohérent faisant que toute la population, de la naissance à la mort, de l'individu à la famille, du travailleur, du privé d'emploi, du précaire, du jeune au retraité, des personnes les plus démunies aux personnes aisées, chacun d'entre nous est protégé face aux aléas de la vie grâce à ce système solidaire. Quand on s'attaque à la Sécurité Sociale, qu'on la néglige, on s'en prend au lien qu'entretient le peuple avec ce système.

Oui, la Sécurité Sociale peut et doit évoluer. Les changements de comportement sont à l'ordre

La Sécurité Sociale

du jour. Ainsi, elle doit renforcer son volet prévention, notamment chez les jeunes, les plus démunis et dans le monde du travail. Enseigner les bonnes pratiques, c'est assurer au plus grand nombre un présent et un futur en meilleure santé. Mais nous devons également avancer sur l'accès aux soins pour tous et avec une meilleure prise en charge du handicap.

Sans oublier le vieillissement et la prise en charge de la dépendance qui sont devenus, pour des millions de gens et leur famille, un fait marquant de notre société et une source importante d'incertitude sur l'avenir.

Enfin, en plein bouleversement de nos institutions et de notre organisation territoriale, l'accès aux soins pour tous et la proximité ne peuvent pas être des variables d'ajustements. Vivre et se soigner partout dans nos territoires est un enjeu pour une société solidaire et donc moderne !

Quand j'entends parler du trou de la Sécurité Sociale, je me dis que c'est un non-sens car, à bien y regarder, il s'agit d'un investissement pour le futur que nous devons assumer, comme ont su le faire nos anciens dans des conditions économiques bien plus précaires qu'aujourd'hui. En deux mots, un choix de société tourné vers un avenir meilleur que nous devons partager.

Parce que si la Sécurité Sociale est présentée en grande difficulté, elle l'est surtout par un manque de recette.

C'est le travail qui crée la richesse et la Sécurité Sociale doit retrouver la part qui lui revient dans cette répartition. C'est le socle même de sa fondation et la raison de son succès. C'est ce qui en a fait un acteur majeur de la reconstruction de notre économie et des forces productives, alors que le pays sortait de cinq années de guerre.

En cette période de crise sociale, politique et économique, il faut oser dire haut et fort que la Sécurité Sociale n'est pas un coût, mais qu'elle est au contraire une richesse et son histoire en est la preuve.

En 2015, soixante-dix ans après sa naissance, la Sécurité Sociale n'est pas un problème, bien au contraire, elle détient une large part de la solution pour sortir de la crise !

Il nous appartient de veiller tous ensemble à ce que la Sécurité Sociale demeure un système universel, solidaire, humain, démocratique, qui soit un modèle de référence pour les peuples.

Ici, au pays des valeurs du rugby, nous avons tous appris que le collectif et la transmission sont indispensables pour marquer l'essai gagnant.

La Sécurité Sociale fête ses soixante-dix ans dans une période où son extraordinaire modernité se heurte à bien des archaïsmes.

Alors, comme l'appelait de ses vœux Ambroise Croizat, alors ministre de la Santé : *« Nous défendrons avec la dernière énergie cette loi humaine qui implique une action concrète sur le terrain, dans la cité, dans l'entreprise et qui réclame vos mains… »*

Nos retraités font ami avec les rapaces

Le rocher des aigles à Rocamadour

Rocamadour

La visite du coeur du village

Un super repas qui nous a réuni

Ils sont partis vingt-six, le jeudi 28 mai, pour participer à la traditionnelle sortie annuelle des retraités du SILPAC 31 et des « Amis de l'Imprimerie et de JOB », par une belle journée ensoleillée, dans le Lot, sous l'autorité de Jean-Pierre Germa et la conduite de Corine, notre camarade de TLC.

Après un copieux petit déjeuner sur une aire du Frontonnais, nos touristes reprennent leur route vers Rocamadour et une visite guidée de cette belle cité historique.

A l'heure du déjeuner, le restaurateur les accueillait dans son magnifique établissement panoramique pour prendre un succulent repas, riche autant en qualité qu'en quantité.

Les estomacs satisfaits, l'après-midi débutait par la visite de l'éco-parc, avec un spectacle inoubliable au Rocher des Aigles, où l'on put admirer le vol des rapaces et leurs magnifiques évolutions dans les airs autour de leur domaine familier.

Leur périple se poursuivit ensuite par une visite guidée à la Ferme des Campagnes, où ils ont assisté à la préparation de diverses spécialités culinaires régionales, à la traditionnelle dégustation et procédé à quelques achats de ces purs et excellents produits du terroir.

C'est enfin le retour sur Toulouse, après une très agréable journée bien remplie, dans une excellence ambiance, à la satisfaction de ces courageux retraités, qui regagnèrent leurs pénates, avec l'intention de renouveler ces moments de convivialité lors d'une prochaine sortie.

Sorties Festives 2015 de l'ARAG

Comme nous l'avons écrit l'année dernière, l'ANDFS (fonds social de notre caisse de retraite CARPILIG) nous ayant laissé choir, nous avons eu l'obligation morale de poursuivre notre mission d'entraide afin de pouvoir continuer à rencontrer, informer et aider les actifs et les allocataires de Haute-Garonne/Ariège de notre caisse pour des démarches d'aides au fonds social, car c'est un droit qui leur revient.

Malgré le manque de franchise de nos dirigeants nationaux pour la suppression des délégations départementales, avec notre Amicale de Retraités des Arts Graphiques et ses adhérents, nous avons tenu à poursuivre comme auparavant nos sorties en Catalogne et le repas de fin d'année qui étaient très prisés vu le nombre de participants présents à ces rencontres fraternelles.

Pour notre deuxième année de fonctionnement nous avons demandé une modique cotisation de 5 € à nos adhérents, afin de faire fonctionner notre amicale et d'effectuer si possible trois sorties au moins par an, dans un premier temps, cette adhésion prenant effet du 1er juillet au 30 juin de chaque année.

Blanès

C'est ainsi qu'en 2015, comme à l'accoutumée depuis plus de quinze ans, nous avons fait le voyage à Blanès (Espagne), où nos soixante-quatre participants ont reçu un excellent accueil, du dimanche 7 au samedi 13 juin. Nous avons pu profiter d'un agréable séjour, par un temps parfait qui nous a permis de jouir de belles journées ensoleillées.

Le dimanche 7, nous avons pris le bus pour un voyage de quelques heures en direction de notre hôtel où, après un repas bien gagné, nous avons rejoint nos quartiers.

Le lundi 8, direction Barcelone pour visiter le musée de cire.

Le mardi 9, nous avons effectué une très belle visite du magnifique village médiéval de Peratallada.

Le mercredi 10, retour à Barcelone pour la visite du musée Picasso, personnage ô combien surprenant.

Le jeudi 11, visite du village Hostalric, apprécié par tous les visiteurs pour son caractère médiéval.

Le vendredi 12, nous nous rendons à nouveau dans la belle capitale catalane pour admirer les beaux et rares à la fois instruments de son musée de la musique.

Hélas! Le samedi 13, le voyage se termine et, après un dernier repas pris en commun, retour sur Toulouse de touristes ravis de cet agréable séjour.

*Hôtel Blaumar de Blanes*****
qui nous a accueilli durant la semaine

La Ferme des Bisons

Le 13 octobre, c'est à une sortie en Ariège que nous sommes conviés, à "La Ferme des Bisons" de Lapenne, où des animaux d'espèces diverses, dont des bisons, des daims, se laissaient admirer par une espèce curieuse… les humains! La visite du parc animalier fut suivie d'un excellent repas pris dans un cadre champêtre par les quarante personnes de cet agréable voyage, ravies de cette journée et prêtes à renouveler l'expérience.

A noter

Le prochain voyage à Blanès, qui aura lieu du dimanche 5 au samedi 11 juin prochain, a suscité beaucoup d'engouement puisqu'il n'y a déjà plus de places.

Les permanences de notre association se tiennent tous les mardis, de 9 heures à 12 heures, salle 118 (1er étage avec ascenseur), à la Bourse du travail, 19, place Saint-Sernin, 31 000 Toulouse, où le meilleur accueil vous sera réservé.

Les membres du bureau de l'ARAG remercient tous les participants et vous souhaitent leurs meilleurs voeux pour 2016.

Le secrétaire,
José Gonzalez.

Dernier hommage

À NOTRE CAMARADE FERNAND BORDES

Il est parti tout tranquillement à l'âge de 102 ans, entouré de tous les siens, vers sa dernière demeure pour la vie éternelle qu'il souhaitait.
Fernand, doyen d'âge de notre section syndicale de retraités, a rempli honorablement son contrat d'homme, de père de famille et d'époux, donnant à son prochain le meilleur de lui-même en tant que professionnel, de militant syndical et associatif.
Quelques camarades du SILPAC 31 Retraités et de la caisse de retraite ANDFS CARPILIG étaient allés l'honorer, à son domicile, le samedi 22 septembre 2012, pour son centième anniversaire. Ils lui avaient remis à cette occasion la médaille de la Fidélité au nom de la Confédération Générale du Travail et de la FILPAC CGT, pour ses quatre-vingt-quatre années d'adhésion au sein de la famille CGT.
Car, comme nous l'avons relaté longuement lors de cette commémoration et dans notre bulletin annuel "La Fibre Gutenberg", Fernand a eu un riche et long parcours syndical, il était de ces militants dont la CGT s'honore. Il a reçu à cette occasion un petit mot de reconnaissance pour cet engagement sans faille de la part de Bernard Thibault, alors secrétaire confédéral de la CGT, et de Marc Peyrade, secrétaire général de la FILPAC.
Cette amicale visite au domicile de Fernand fut l'occasion pour sa famille de nous remercier chaleureusement par une cordiale réception. Comme de coutume, le verre de l'amitié traditionnel fut levé, accompagné de souhaits de bonne santé et de poursuite d'une paisible retraite à notre camarade et ami.
Son chemin s'est arrêté définitivement pour lui. Aussi, nous nous inclinons tous aujourd'hui devant un homme dont tout ceux qui l'ont connu et côtoyé garderont un excellent souvenir.
Adieu à toi, Fernand !

Disparition

PIERRE BAGHI, NOUS A AUSSI QUITTÉ.

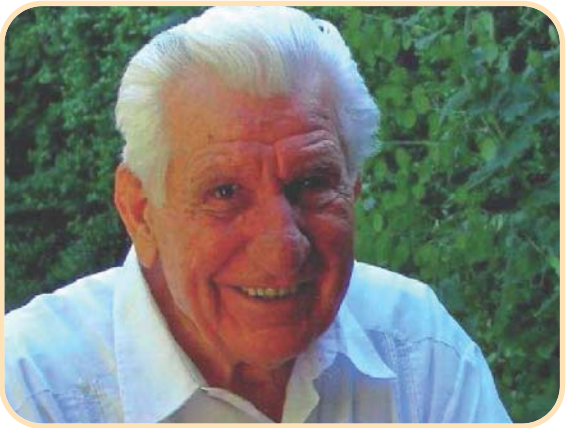

Il est décédé le 28 juillet dernier, dans sa quatre-vingt-onzième année.

Il a été incinéré le 30 juillet dans la discrétion souhaitée par lui et sa famille, à laquelle nous renouvelons nos condoléances fraternelles.

Pierre a marqué de son activité militante et de sa personnalité forte la vie de la CGT en Haute-Garonne et aux plans régional, national et international. Il fut aussi membre du PCF.

Il fut résistant, militant à la Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC), puis à la CGT à Sud-Aviation avant de devenir Secrétaire Général de l'Union Départementale en 1956 puis secrétaire du Comité Régional en 1971 et d'être appelé en 1974 à diriger la Fédération Internationale de la Métallurgie à Prague, siège de la Fédération Syndicale Mondiale (FSM).

Après son retour à Toulouse en 1981, il dirigea l'antenne locale de Tourisme et Travail.

Il participa à l'activité de l'Institut Régional CGT d'Histoire Sociale Midi-Pyrénées, créé en 1984 et en fut président. En 2008, il contribuait à la création de notre Institut Départemental d'Histoire Sociale. Fort de son expérience et de sa connaissance de l'histoire, Pierre Baghi a écrit deux ouvrages qui donnent des repères d'une grande utilité : *« Histoire du mouvement ouvrier en Haute-Garonne »* et *« Histoire de la JOC en Midi-Pyrénées »*. Il fut l'un des réalisateurs de l'ouvrage *« La CGT en Midi Pyrénées 1971-2011 »*.

Dans le cadre des initiatives qui marqueront les 120 ans d'existence de la CGT, un hommage lui a été rendu à la Bourse du Travail en novembre 2015.

Média Français :
qui possède et contrôle l'information ?

A moins de deux ans de la présidentielle de 2017, les médias français sont en pleine ébullition, avec des empires en voie de composition, d'autres en voie d'extinction. Derrière ce Monopoly capitalistique, alors que les rachats se multiplient dans le secteur, se mêlent anciens hommes forts et nouveaux aspirants magnats : Patrick Drahi, Xavier Niel, Vincent Bolloré, Bernard Arnault, Arnaud Lagardère ou Serge Dassault.

« La presse se concentre comme tous les marchés matures, et cela entraîne une recomposition du paysage médiatique », décrit l'historien des médias Patrick Eveno, notant l'irruption de nouveaux acteurs, notamment d'industriels des télécoms, qui *« ont de gros moyens financiers »*.

Le groupe de Bernard Arnault, LVMH, a racheté Le Parisien. Patrick Drahi a mis la main sur Libération et L'Express-Roularta et vient d'annoncer une alliance avec NextRadioTV, qui possède entre autres BFM-TV et RMC. Aujourd'hui, il n'y a en France quasi plus « d'indépendants », à part le groupe NRJ, ou des titres comme Mediapart et Le Canard enchaîné.

« La recomposition n'est pas terminée », prévient M. Eveno. Les rumeurs circulent. Lagardère vendra-t-il Europe 1 ? François Pinault gardera-t-il Le Point ? Quelles acquisitions fera le nouveau Vivendi de Vincent Bolloré ?

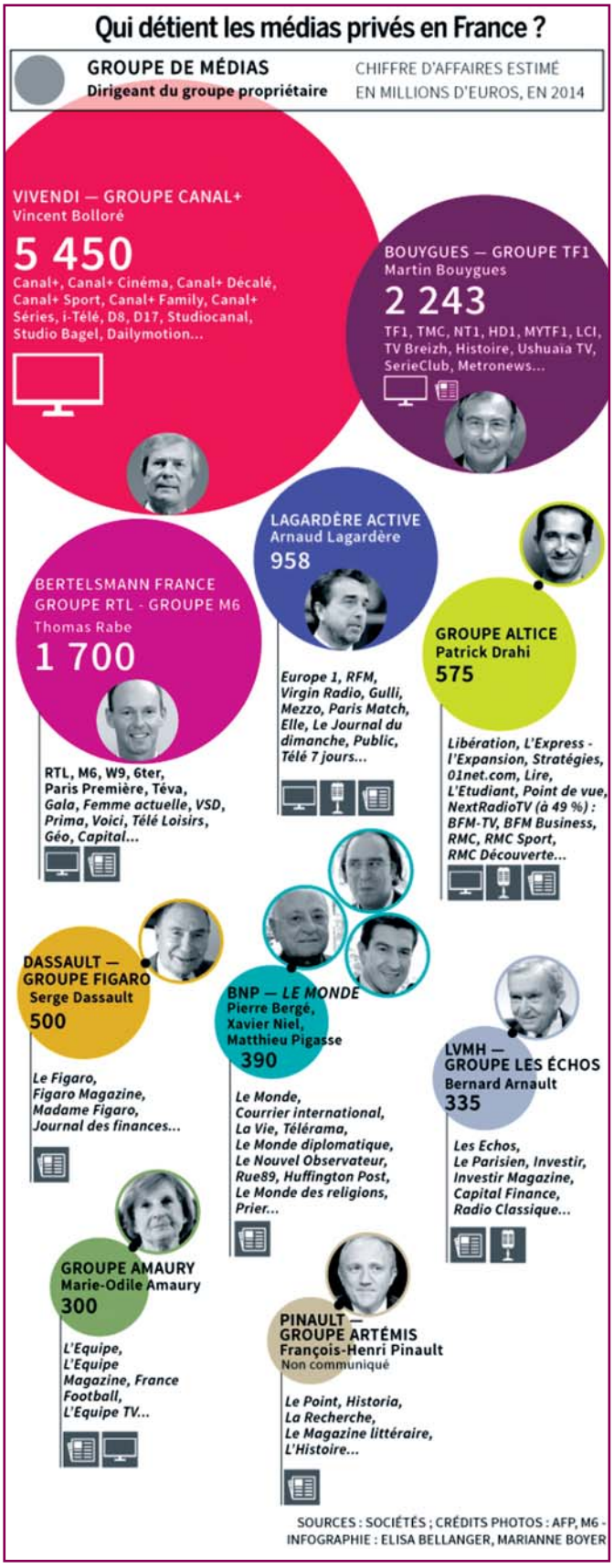

Le nouveau groupe de presse a pris son essor

AVEC LE RACHAT DE NOUVEAUX TITRES PAR "LA DÉPÊCHE DU MIDI"

Le groupe de presse « La Dépêche du Midi » après plusieurs mois de tractations, a élargi sa zone d'influence en absorbant les « Journaux du Midi » (« Midi-Libre » de Montpellier, « L'Indépendant » de Perpignan et « Centre-Presse » Rodez), après « La Nouvelle-République des Pyrénées » de Tarbes et « Le Petit-Bleu » d'Agen, il y a quelque temps déjà.

La stratégie du nouveau groupe de presse, qui va donc rayonner sur toute la nouvelle région Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon, est de créer le quatrième groupe indépendant français.

Quelles conséquences pour l'emploi ?

Baylet achète les journaux du Midi pour 15 millions et prétend jeter 300 salariés à la poubelle… C'EST INACCEPTABLE !

Le cynisme préside aux manœuvres capitalistiques en cours. M. Jean-Michel Baylet, représentant du capitalisme patrimonial, déclare, désinvolte et méprisant:

« C'est la vie des entreprises. Il n'y a que dans le monde de la presse que l'on considère que rien ne doit changer. Vous ne mangez pas, ne vous habillez pas, ne vivez pas comme il y a 25 ans », dit-il. Mme Michu ne dirait pas mieux…

C'est vrai, maintenant « on » mange et « on » s'habille en chômeurs, Monsieur Baylet ! La réalité sociale ne vous effleure pas ? La direction du groupe formé par la concentration « Midi Libre » - « Dépêche du Midi » revendique sa part de licenciements dans le vaste tsunami du chômage de masse.

L'opération est imputée au numérique, comme si les journaux étaient « Uberisés ». Ils le sont ! Le virage n'est pas numérique, mais libéral !

DECLARATION COMMUNE des syndicats FILPAC-CGT groupes « Dépêche du midi » et « Journaux du Midi »

Les syndicats FILPAC-CGT de l'ensemble des sociétés des groupes « Dépêche du Midi »/et « Journaux du Midi » se sont réunis à « Centre-Presse » à Rodez. Ils ont pris acte des annonces liées au rachat des Journaux du Midi par le groupe Dépêche du Midi.

Conscients des enjeux que suscite le rapprochement des deux groupes, les syndicats réitèrent leur opposition à la destruction des emplois qui ne peuvent se justifier par le simple fait du numérique ou de la mutation de nos métiers.

Ils soulignent que GUTENBERG, malgré son grand âge, représente 90 % des revenus des journaux.

Les syndicats FILPAC-CGT rappellent que seule une négociation nationale en présence des pouvoirs publics et des syndicats patronaux peut permettre de trouver les meilleures solutions au traitement de l'emploi et aux investissements nécessaires pour assurer le développement des titres.

Les syndicats FILPAC-CGT ne peuvent pas cautionner les mesures envisagées par le nouveau groupe régional, et ils mettront tout en œuvre dans l'intérêt des salariés.

Trop, c'est trop !!!

Ensemble, refusons l'austérité !

ENCORE UNE FOIS, LE 1er AVRIL, SEULS LES PLUS RICHES VONT SE RÉJOUIR!

En 2014, le gouvernement nous a privé de nos revalorisations de pensions effectives chaque 1er janvier jusqu'en 2010, ensuite elles ont été retardées au 1er avril jusqu'en 2013 et reportées au 1er octobre à compter de 2015… peut-être! De fait cette stratégie s'est soldée par un blocage général des pensions et donc une perte sèche de pouvoir d'achat.

En 2015, le gouvernement a poursuivi la même politique.

Le projet de budget 2015 prévoit 50 milliards d'euros d'économies d'ici à 2017 dont:

- 7,7 milliards d'économie sur les services de l'Etat
- 9,6 milliards de ponction sur le système de protection sociale
- 3,7 milliards d'économies sur les collectivités territoriales

Dans le même temps le gouvernement avec son pacte de responsabilité offre 40 milliards d'euros aux entreprises sans aucune contrepartie.

On voit par là que de l'argent, il y en aurait pour les retraites, il y en aurait pour satisfaire les revendications des retraités en matière de logement, d'accès aux soins de qualité, de culture, de sport et de loisirs.

Et n'oublions pas que la fraude aux cotisations sociales de la part des entreprises atteint 25 milliards d'euros et que les actionnaires du CAC 40 ont vu leurs dividendes augmenter de 30 % en un an, soit plus de 40 milliards d'euros.

Ajoutons-y les centaines de milliards de la fraude fiscale organisée avec l'appui des banques.

Moins de salaire, moins de retraite, moins de sécu, plus de profits!

C'est la double peine pour les salariés actifs et retraités!!!

En 2015, en France 5e puissance mondiale, la richesse de10 % de la population égale celle des 90 % restants.

Et l'on ose nous dire qu'il n'y pas d'argent pour les salaires, pas d'argent pour la sécu, pas d'argent pour les retraites !

Ça c'est la crise ! Leur crise !

Ce qui fait défaut c'est :

- un gouvernement qui prenne ses responsabilités et qui ait la volonté et le courage de mettre en place une véritable politique de gauche qui réponde concrètement aux besoins de la population.
- des salariés actifs et retraités organisés et suffisamment mobilisés pour créer un réel rapport de force capable d'imposer d'autres choix.

Pour exiger :

- Le rattrapage immédiat des sommes spoliées depuis les mesures Veil/Balladur de 1993 sur les retraites
- Le retour à la revalorisation des pensions au 1er janvier de chaque année avec rattrapage des sommes dues
- L'indexation de l'évolution des retraites sur le salaire moyen
- Une pension minimale pour une carrière complète équivalente au SMIC porté à 1 700 €
- Des mesures législatives pour plus de justice sociale et une juste répartition des richesses produites par le travail
- Une loi sur l'autonomie financée par la Sécurité Sociale et non par l'impôt, la CSG et la CASA ou une nouvelle taxe

La loi d'adaptation de la société au viellissement

La Loi d'adaptation de la société au vieillissement a été adoptée par le Parlement. Quelques avancées mais des manques préoccupants. Notamment en matière de financements et sur l'intégration des établissements dans le périmètre de la loi.

Les désaccords de fond subsistent concernant le financement des mesures par la CASA (contribution additionnelle solidarité autonomie), en refusant d'intégrer le droit à l'autonomie dans la branche maladie de la Sécurité sociale, ainsi que l'absence du volet établissements (EHPAD…) dans la Loi, alors que 540000 places nouvelles seront nécessaires d'ici 2040.

La promesse du Gouvernement de 2005 de supprimer la barrière d'âge de 60 ans entre la prestation compensatrice handicap avant 60 ans et l'allocation perte d'autonomie -beaucoup moins favorable- n'est toujours pas mise en œuvre.

Les seules avancées contenues dans la Loi concernent la représentation des retraités dans le Haut conseil de l'âge, de la famille et de l'enfance au niveau national et dans les CDCA (Conseils Départementaux Citoyenneté Autonomie). Par contre, le Gouvernement a refusé d'intégrer les Organisations syndicales de retraités dans la Conférence des financeurs présidée par le Président du Conseil départemental avec le Directeur de l'ARS comme Vice-président.

Or, ces Instances auront la responsabilité de la gestion des fonds financiers alimentant la prévention (60 millions d'euros sont prévus dans la Loi).

Plusieurs Décrets d'application de la Loi sont en cours de validation :

- Listes des prestations minimales d'hébergement délivrées par les EHPAD.
- Prix des prestations d'hébergement de certaines EHPAD.
- Revalorisation et amélioration de l'APA.
- Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie.
- Cahier des charges relatif aux SPASAD.

Une fois les Décrets validés, la Loi pourra s'appliquer pleinement.

Malgré tout, la mobilisation doit se poursuivre sur les sujets de fond sur lesquels nous sommes en désaccord, notamment au niveau du financement, si nous ne voulons pas que la CASA suive le même chemin que la CSG en augmentant au cours des années à venir.

La question des établissements à intégrer dans la Loi reste aussi une priorité pour répondre aux enjeux du vieillissement et de la perte d'autonomie dans les années à venir.

Le programme de Hollande fait de moins en moins rêver

Faites jouer les assurances de vos cartes bancaires

Les cartes bancaires ne permettent pas que de payer ou de retirer de l'argent. Elles donnent également droit à certains services d'assurance, d'assistance et de protection juridique, non seulement à leurs titulaires mais aussi à leurs familles. Mieux vaut les connaître pour éviter les doublons avec une assurance multirisque habitation ou autres.

Par exemple, inutile de souscrire une assurance ou une extension de garantie villégiature lors de la location d'un gîte rural, d'une location saisonnière, etc, l'assurance de la carte bancaire peut couvrir ce risque. Même chose en cas de pépin lors d'un voyage en train, en car, en auto, à moto, en avion, en bateau... et même à pied, à l'étranger comme en France.

Pour éviter cela, relisez vos contrats d'assurance. Si c'est trop fastidieux, appelez votre banque ou votre assurance. A ce propos, ayez toujours sur vous leurs numéros de téléphone. D'ailleurs, les professionnels de l'assurance sont tenus à un devoir de conseil et d'information (articles L 520-1 du Code des assurances, 1147, 1315 et 1615 du Code civil relatifs aux contrats).

Les cartes bancaires peuvent également prévoir l'assistance remorquage de votre véhicule en cas de panne ou d'accident ; l'assistance en cas de maladie, sinistre, problème sur les lieux de villégiature, accident à bord d'un transport public, etc.

En pratique :

Attention ! L'assurance ne fonctionne que si vous payez avec votre carte bancaire, y compris par Internet ou par application d'assistance. Les garanties et les services dépendent du type de carte que vous avez :

• Une Visa Classique ou assimilée assure son titulaire et sa famille en cas de décès ou d'invalidité à la suite d'un accident à bord d'un transport public (train, avion, car) ou d'une location de voiture jusqu'au plafond d'indemnisation mentionné dans le contrat. Elle leur offre également une assistance voyage et médicale (rapatriement, protection juridique, prise en charge des soins médicaux jusqu'à un certain plafond, etc.) sur appel, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, au 01 41 85 88 81 (composez le 33 si vous êtes hors de France) ;

• Une Visa Premier ou Infinite, ou assimilée, assure les mêmes garanties que celles mentionnées ci-dessus, mais avec un plafond d'indemnisation plus élevé, ainsi que l'annulation du voyage, tout retard d'avion, de train, de car ou de bagages enregistrés de plus de quatre heures, la perte ou le vol de ces derniers, la responsabilité civile à l'étranger et fait office d'assurance neige et montagne.

Elle leur offre également assistance en France et à l'étranger en cas de maladie, accident, poursuites judiciaires sur appel 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, au 01 42 14 42 14 ou 47 92 49 90 pour les cartes Visa Infinite (composez le 33 si vous êtes hors de France) ;

• Les Mastercard et American Express assurent leurs titulaires et leurs familles à des conditions plus avantageuses que les cartes bancaires ci-dessus, ainsi qu'une meilleure assistance en France comme à l'étranger, en appelant à tout moment le 01 45 16 65 65.

Vous l'avez remarqué, seules les cartes bancaires haut de gamme assurent l'annulation d'un voyage ou d'un séjour en France comme à l'étranger. A défaut, souscrire une assurance annulation est conseillé.

Chronique juridique de Daniel Roucous

La carte du Président et les territoire...

Le découpage de la France était déjà une vieille obsession des rois, toujours inquiets de la force des féodalités. A son tour, voici que le Président de la République, enfermé en son palais, s'est mis seul avec son petit crayon et ses ciseaux à charcuter les frontières des régions, au gré des appels téléphoniques et des visites de quelques pontes socialistes en son bureau. Pas de débat public, pas de consultation du Parlement, ni des conseils régionaux. Comme dans un jeu de puzzle ou de pâte à modeler ou à remodeler, le Président s'est mis à redessiner la carte des régions sans tenir compte, ni des équilibres géographiques, ni des réalités socioculturelles et historiques.

Que l'organisation actuelle ne soit pas satisfaisante est un fait largement partagé par nos concitoyens. Ils n'y retrouvent ni les modèles de démocratie de proximité trop souvent abusivement vantés, pas plus que la cohérence des compétences entre les différents échelons et encore moins la promotion des services publics avec le soutien qu'ils méritent de toute la nation. Mais, au moment où le sentiment d'appartenance est si mal en point, y a-t-il à ce point urgence à charcuter la carte contre les territoires, alors que nos concitoyens, unis par l'angoisse du déclassement, de la relégation, de l'abandon, sont plutôt à la recherche de repères solides et souhaitent pouvoir donner leur avis sur l'avenir, leur pays, leur région.

Ajoutons que celles et ceux qui ont cru au programme présidentiel de François Hollande en sont une nouvelle fois pour leur frais, puisque sa cinquante-quatrième proposition n'envisageait pas un tel remue-ménage. *« Je réformerai la fiscalité locale en donnant plus d'autonomie aux communes, départements et aux régions, en contrepartie d'une plus grande responsabilité »*, y était-il écrit.

Il n'était nullement question de remodeler les territoires et une carte qui plonge loin ses racines dans la géographie des terres gauloises, des cités gallo-romaines, des paroisses et châtellenies, des généralités d'avant 1789, devenues départements.

Aux faibles d'éponger la note

Pour nous, salariés et retraités, les années se suivent et se ressemblent. Notre pays, englué dans une politique libérale ruineuse, s'endette tous les jours davantage, cherchant coûte que coûte à trouver des finances pour circonscrire l'hémorragie.

Ainsi, pour nos édiles et grands argentiers gouvernementaux, la solution pour éponger la dette ne peut venir qu'en ponctionnant toujours plus les Français les moins pauvres, appelés communément classe moyenne, par de nouvelles taxes et impôts plus lourds.
Mais, ne nous y trompons pas, le problème et la solution ne sont pas d'aujourd'hui.

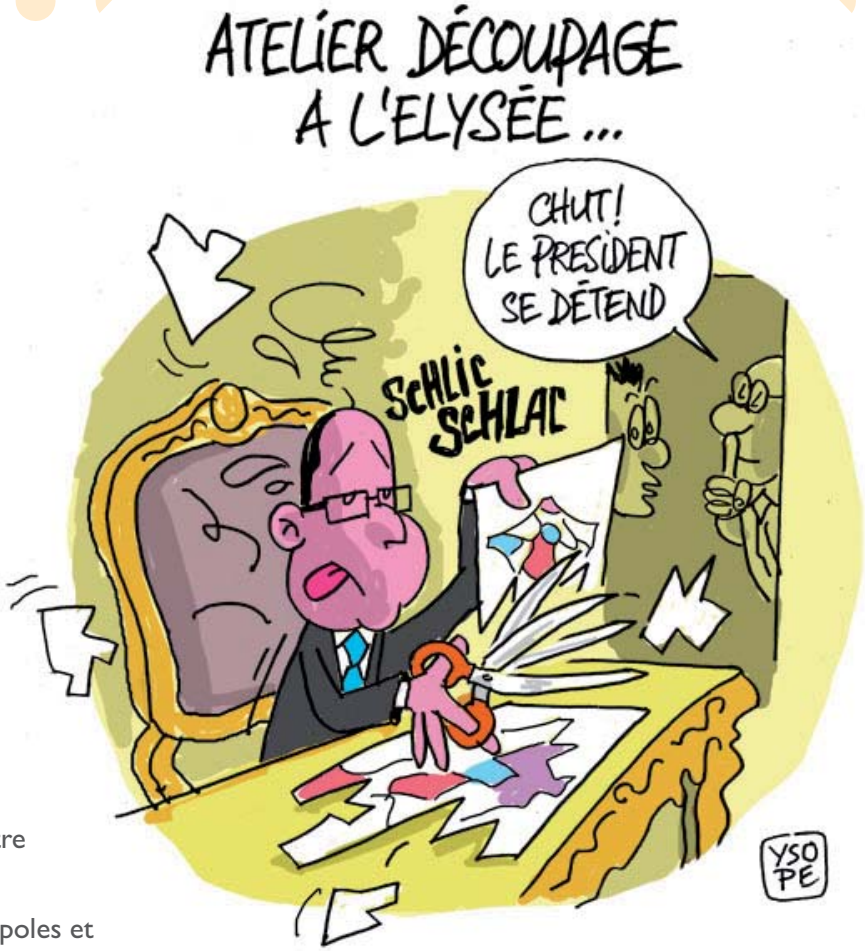

Ce nouveau puzzle institutionnel va accroître la perte de repères, de sens, accroître les inégalités dans notre société qui se délite déjà fortement.
Ce découpage, centré sur les métropoles et pôles d'excellence, appuyé sur des raisons économiques et financières visant à placer la France et les régions dans la compétition européenne dans le cadre d'une politique d'austérité - politique de l'offre et réduction des dépenses publiques - n'apporte pas de solutions à la crise actuelle. Il ne répond pas aux besoins de la population. Il met les territoires en concurrence quand il faudrait plus de coopération. Il ne vise au final qu'à servir les intérêts des grandes entreprises et du capital.
L'impact concret de ce remodelage institutionnel – fusion des régions, affaiblissement ou/et disparition des départements, regroupement des intercommunalités, métropoles – couplé avec une nouvelle répartition des compétences des collectivités territoriales et la réforme de l'Etat, reste à mesurer pour les territoires et pour la vie quotidienne des citoyens. Contrairement à la politique gouvernementale, cela demande la mise en œuvre de nombreuses politiques publiques, le développement des services publics et une vraie politique de ré-industrialisation de notre pays, pour un aménagement du territoire répondant aux besoins sociaux et économiques.

Collectif JOB

LES DÉBATS DE JOB NOUS SOMMES TOUS INVITES A Y PARTICIPER

L'usine JOB, qui a été un haut lieu de combat pour l'emploi industriel puis de la sauvegarde d'une vie de quartier défendu par les salariés et les habitants, est aussi un lieu de développement de la démocratie locale. La Ville de Toulouse et le Collectif JOB (12 associations) dont notre association « Les Amis de l'imprimerie et de JOB », ont opté pour la mise en œuvre commune d'un projet culturel et citoyen, faisant vivre « le Paquebot » au rythme des habitants, des artistes, des musiciens et des bénévoles du quartier « des Sept-deniers » et au-delà.

Le café débat

Un jeudi par mois, nous soulevons des débats sur des thématiques sociétales autour du thème du « travail ». Vous donnez le thème, nous invitons des témoins et acteurs et nous échangeons pour s'interroger, comprendre et nous enrichir.

Ces débats peuvent entrer en résonnance avec la programmation culturelle de JOB en apportant les contributions d'artistes d'origines diverses *(dans le cadre par exemple des temps forts une fois par trimestre)*.

En introduction de ces débats de JOB, le « clin d'oeil des enfants des Sept Deniers », micro trottoir sur le thème du débat avec les enfants de l'école primaire.

Prochain débats de JOB
jeudi 21 janvier 2016 à 20h30
Enfin le bonheur au travail?

Le débat de quartier

Un dimanche matin par trimestre, les débats sont axés sur les pratiques quotidiennes du quartier et les possibilités d'action selon les besoins et les attentes des habitants, tant en aménagement du quartier qu'en animations…

Pour se tenir informé des activités du collectif tout au long de l'année rien de mieux que d'aller sur le site internet: **www.collectif-job.com**

Contact
Auprès de Bernard Margras ou à l'ESPACE JOB
105 route de Blagnac 31 200 Toulouse
Ligne 16 ou 70: arrêt Soleil d'Or

DERNIÈRE MINUTE !...

CHANGEMENT DE NOM DE LA PLACE JOB

La droite revancharde à Toulouse, après s'être attaquée aux locaux de la CGT de la Bourse du Travail que la mobilisation a permis de faire reculer, organise un hold-up symbolique de l'histoire du mouvement ouvrier, en modifiant le nom de l'espace Job par un nouveau nom « espace Job Guy Novès ».

La Mairie a pour but d'annihiler le projet citoyen et participatif du Collectif Job auquel nous participons par l'intermédiaire de notre association.

Toucher Job c'est toucher à l'espoir que peuvent porter les luttes pour l'emploi et leurs espoirs en l'avenir.

Des actions vont être entreprises en synergies avec les autres associations, mais il nous appartient de nous remobiliser, nous les anciens, pour faire reculer encore une fois ces représentants actifs au service d'une idéologie capitaliste.

Tourisme Loisirs Culture

TOURISME LOISIRS CULTURE MIDI-PYRÉNÉES (TLC MP) EST L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE TOURISME SOCIAL DE LA CGT.

La CGT Midi-Pyrénées et les huit Unions Départementales ont mis en place cet outil issu de l'économie sociale et solidaire pour défendre le droit aux vacances, aux loisirs et à la culture pour tous. Ce droit est une des plus belles conquêtes du mouvement social de la CGT.

L'échange et la convivialité dans les vacances, le tourisme, les loisirs sont des valeurs que nous défendons. Ainsi nous proposons, au travers de nos larges activités, le respect de ces valeurs.

Nous œuvrons pour que l'accès à l'art, la culture, les vacances, les loisirs et les voyages de qualité soient des droits pour tous. Les vacances et les voyages sont des moments privilégiés d'épanouissement personnel et d'éveil aux autres cultures ; d'ailleurs, dans tous nos villages de vacances, un accent est mis sur l'ouverture au patrimoine et à la culture.

C'est pourquoi les Comités d'Entreprises, les organismes assimilés et les associations sont depuis longtemps nos partenaires privilégiés.

La mutualisation, l'élargissement des partenariats sont des moyens que nous mettons en place pour vous offrir un panel d'activités le plus large possible avec une facilité d'utilisation optimale : la Carte Loisirs en est un exemple !

Nos catalogues vous permettront de découvrir et de bénéficier des structures d'accueil du tourisme social issues de la mise en commun des patrimoines des Comités d'Entreprises.

Le jeudi 28 mai 2015, TLC MP a organisé la sortie annuelle de section des retraités à Rocamadour.

Le SILPAC 31 et l'association « Les Amis de l'Imprimerie et de JOB » sont adhérents à TLCMP, deux camarades de la FILPAC siègent au CA (P. Silveira et moi-même), pour plus de renseignements, merci de nous contacter, nous vous communiquerons dans le détail les possibilités de bénéficier d'avantages tarifaires tant en matière de vacances, que de loisirs, de culture, de billetterie…

Philippe Moitry
Président de TLC MP

Tourisme Loisirs Culture

Midi-Pyrénées (réseau AncavTT)

www.tlcmp.fr

Tél. 05 61 29 83 29

TOURISME LOISIRS CULTURE

Midi-Pyrénées c'est :

- Une association de Tourisme de proximité *à votre écoute*
- La mutualisation des activités pour un *prix adapté*
- Des vacances de qualité pour tous, *au juste prix* (Locations, villages vacances)
- Des vacances en famille et en groupe
- Des vacances adaptées à vos envies et vos besoins : *une autre façon de voyager*
- Un service billetterie *à tarifs préférentiels*
- Un tourisme à taille humaine, privilégiant les acteurs issus de l'économie sociale et solidaire locale
- *Tarifs collectivités* Locations, villages vacances
- *réduction jusqu'à 40 %* sur les forfaits ski dans les Pyrénées, les Alpes, le Jura...
- Cinéma, concerts, parcs de loisirs, musées en Midi-Pyrénées *à tarifs réduits*
- Une assurance sports et loisirs *incluse dans l'adhésion*

Camping Le Navarre

à **VIAS-PLAGE** (HÉRAULT)

www.campinglenavarre.org

78 mobile homes

CAMPING ★★★ Le Navarre

acas

Association pour la coordination des activités sociales et culturelles des travailleurs des industries du livre, du papier et de la communication

L'action de l'ACAS est soutenue par la filpac cgt

Le livre, le papier et la communication